



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/557/Add.2
21 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 84 b) de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS DE CAS DE CATASTROPHE :
PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Aide à la reconstruction et au développement du Liban

Rapport du Secrétaire général

Additif

ANNEXE

Rapport final de la Mission interorganisations d'évaluation
des besoins du Liban, 15-24 juillet 1991

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 10	3
II. EXPOSE GENERAL	11 - 44	5
A. Avant-guerre	11 - 14	5
B. Période de guerre, 1975-1990	15 - 31	6
C. Situation actuelle	32 - 44	9
III. PRIORITES ET STRATEGIES NATIONALES	45 - 74	18
A. Priorités nationales	45 - 51	18
B. Stratégies nationales	52 - 74	19
IV. EVALUATION DES BESOINS	75 - 155	24
A. Introduction	75 - 80	24
B. Assistance d'urgence	81 - 86	26
C. Infrastructure et services	87 - 106	28
D. Développement social et mise en valeur des ressources humaines	107 - 126	34
E. Planification nationale et administration	127 - 134	40
F. Relance économique	135 - 155	43
V. EVALUATION FINANCIERE DES BESOINS	156	50
VI. CONCLUSION	157 - 161	52

Appendices

1. OBJET DE LA MISSION	54
2. LIBAN : INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DE BASE RECUEILLIS CES DERNIERES ANNEES	64

I. INTRODUCTION

1. Pour les Libanais, la guerre civile s'est traduite par 16 années d'occasions perdues et de tourments presque inimaginables. On estime que plus de 150 000 personnes ont trouvé la mort et que des centaines de milliers d'autres ont été blessées ou mutilées à vie. Aujourd'hui, l'économie et la société libanaises sont exsangues. Des dizaines de milliers de Libanais se retrouvent sans emploi et l'ensemble de la génération montante n'a jamais jusqu'à présent connu le Liban en état de paix. Les Libanais ont confiance dans leur aptitude à reconstruire le pays, mais pour amorcer le processus de reconstruction, un investissement extérieur initial est indispensable.
2. Dès le début, la communauté internationale était prête à participer à la reconstruction du Liban. Depuis 1975, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté de nombreuses résolutions dans lesquelles elle préconisait une action internationale en faveur de la reconstruction et du développement du Liban. Dans la plus récente d'entre elles, la résolution 45/225 du 21 décembre 1991, elle a prié le Secrétaire général de poursuivre et d'intensifier ses efforts afin de s'assurer toute l'aide possible dans le cadre du système des Nations Unies pour assister le Liban dans sa tâche de reconstruction.
3. En raison de l'insécurité qui régnait dans le pays, jusqu'à mai 1991, la réponse de l'Organisation des Nations Unies s'est trouvée par la force des choses limitée aux secours d'urgence et à l'aide humanitaire que fournissaient un certain nombre d'organismes et de programmes, notamment le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, la FAO, le HCR, l'OMS, le PAM, le PNUD, l'UNICEF et l'UNRWA. Ces organismes, qui opéraient souvent dans des zones de conflit extrêmement dangereuses, ont admirablement rempli leur tâche et apporté une aide humanitaire essentielle aux groupes de population les plus vulnérables du Liban. Etant donné la gravité des risques encourus, les voyages au Liban de l'ensemble du personnel international de l'Organisation des Nations Unies ont fait l'objet de très importantes restrictions, sauf en cas de nécessité absolue.
4. L'accord historique d'octobre 1989, ratifié à Taëf par l'Assemblée nationale libanaise, le fait que l'armée libanaise ait déposé les armes en octobre 1990 et le passage progressif de la plus grande partie du pays sous contrôle gouvernemental ont permis à l'Organisation des Nations Unies de répondre de façon plus ample aux besoins du Liban. En décembre 1990, le Gouvernement libanais a fait savoir au Secrétaire général qu'il avait réussi à établir son autorité sur la région du Grand Beyrouth et il a demandé à l'Organisation des Nations Unies de l'aider dans sa tâche de redressement et de reconstruction. A la suite de ces événements et de faits ultérieurs, l'ONU a envoyé sur le terrain, en mai 1991, une mission chargée d'évaluer la situation en matière de sécurité. Cette mission ayant conclu à une amélioration de la situation dans ce domaine, l'ONU a pu reprendre ses efforts de reconstruction et de développement.
5. Compte tenu des faits exposés ci-dessus et de la résolution 45/225 de l'Assemblée générale, ainsi que de résolutions antérieures sur l'aide à la

reconstruction et au développement du Liban, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, M. Roland Spiers, en sa qualité de Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban, a envoyé sur le terrain une Mission interorganisations chargée d'évaluer les besoins du Liban en matière de reconstruction et de développement. C'est sur la base de cette évaluation, que l'on trouvera dans le rapport ci-dessous (avec le texte des remarques formulées par M. Bettino Craxi, ancien Premier Ministre italien, lors de sa visite des 9 et 10 juin 1991 au Liban), que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies lancera un appel à la communauté internationale.

6. La Mission était dirigée par M. Mohamed A. Nour, Administrateur assistant et Directeur régional du bureau régional du PNUD pour les Etats arabes et pour l'Europe, et composée de représentants de 14 institutions spécialisées et organismes des Nations Unies, à savoir : la Banque mondiale, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union internationale des télécommunications (UIT). Ont également participé à la Mission des experts de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), du Département de la coopération technique pour le développement (Secrétariat de l'ONU) et du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban. On trouvera à l'appendice I le mandat de la Mission, sa composition et son programme de travail.

7. La Mission, qui a travaillé en étroite collaboration avec son centre de liaison libanais, le Conseil du développement et de la reconstruction (CDR), a pu s'entretenir librement avec toutes les autorités concernées ainsi qu'avec des représentants du secteur privé et des organisations non gouvernementales. Elle a établi des liens de coordination très étroits avec tous les organes et organismes des Nations Unies présents au Liban ainsi qu'avec le centre d'information des Nations Unies, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). La Mission a également pu procéder à des inspections détaillées sur le terrain et observer directement l'étendue des dégâts et les conséquences de la guerre sur la population libanaise.

Remerciements

8. La Mission a été reçue par le Président, M. Elias Hrawi, le Premier Ministre, M. Omar Karami, et le Président de l'Assemblée nationale, M. Hussein

El-Husseini, ainsi que par divers ministres. Elle leur est profondément reconnaissante de leurs conseils et de leur soutien.

9. La Mission remercie également l'ensemble des directeurs généraux, fonctionnaires et représentants du secteur privé et des organisations non gouvernementales de la franchise de leurs observations, qui lui ont été très utiles pour se faire une idée de la situation au Liban. La Mission tient en particulier à exprimer toute sa gratitude et ses remerciements à M. El-Fadl Chalak, Président du CDR, au Comité directeur du CDR, à ses vice-présidents et à son secrétaire général, sans le dévouement manifeste et l'entière coopération desquels ses travaux n'auraient pas pu être menés à bien dans le temps imparti. A eux tous et à leurs collègues d'alors, nous exprimons nos sincères remerciements pour les longues heures qu'ils ont passées à mettre sur pied un programme détaillé et à nous aider à accomplir notre tâche. Nous tenons toutefois à rappeler que les opinions exprimées dans le présent rapport sont exclusivement celles de la Mission; nous en assumons donc l'entière responsabilité, ainsi que du contenu du présent rapport.

10. Enfin, la Mission exprime sa gratitude aux Libanais de tous les secteurs de la société pour l'accueil chaleureux qu'ils lui ont réservé et le concours qu'ils lui ont prêté, lui permettant ainsi de comprendre les problèmes sociaux et économiques complexes auxquels le Liban se trouve aujourd'hui confronté. Leur énergie et leur enthousiasme passionné sont sans doute les meilleurs garants du processus de redressement engagé au Liban.

II. EXPOSE GENERAL

A. Avant-guerre

11. Après avoir obtenu son indépendance en 1943, le Liban a opté pour un système démocratique ouvert, fondé sur une économie de marché caractérisée par l'inviolabilité de la propriété privée et favorisant l'initiative individuelle et l'esprit d'entreprise. Avant 1975, le pays connaissait de manière générale des niveaux d'emploi élevés et une forte croissance réelle du produit intérieur brut (PIB), puisque celui-ci a augmenté en moyenne de 5,8 % par an pendant la période 1950-1968 et que cette croissance a même atteint le taux remarquable de 7,2 % de 1968 à 1973. A la fin de 1973, le PIB par habitant était de 1 102 dollars des Etats-Unis, et la population libanaise jouissait d'un niveau relativement élevé de bien-être économique et matériel.

12. La stabilité politique, une véritable économie de marché et la conjoncture régionale favorable créée par le boom économique qu'ont connu, grâce au pétrole, les Etats arabes de la région du Golfe se sont combinées pour stimuler au Liban une activité intérieure soutenue. Le secteur tertiaire, à savoir le commerce, le tourisme et la finance, a pris une importance particulière, et le Liban est devenu un centre régional très animé sur les plans financier et bancaire, attirant des capitaux arabes ainsi que des milliers de touristes. De 1968 à 1975, le budget national était équilibré, la balance des paiements excédentaire et la monnaie nationale solide.

13. En dépit de ces performances économiques, les sujets d'inquiétude ne manquaient pas. Le développement initial du pays n'avait pas suivi une stratégie bien définie et il manquait au Liban une politique intérieure économique et sociale rationnelle; la croissance était largement dépourvue de contenu social. L'économie souffrait de déséquilibres structurels et de graves inégalités : le secteur tertiaire, qui représentait 63 % du PIB en 1973, dominait l'économie mais était lui-même largement dépendant de l'économie de la région; la croissance et le développement de la région de la capitale étaient sans proportion avec ceux des autres régions; il y avait en outre des inégalités dans la répartition du revenu et des richesses. Le secteur public jouait un rôle mineur dans la politique de développement, la redistribution du revenu et la politique salariale.

14. Cela dit, vers le milieu des années 70, le Liban était bien engagé dans la voie d'un développement durable. Mais tout a changé avec le conflit violent qui a éclaté en avril 1975.

B. Période de guerre, 1975-1990

15. La guerre qui a sévi en 1975 et 1976 a entraîné de lourdes pertes en vies humaines et de gros dégâts matériels. Le centre commerçant de la ville de Beyrouth a été particulièrement touché, entraînant un bouleversement de l'économie nationale. Le PIB et d'autres indicateurs de l'activité économique ont témoigné d'une nette diminution du revenu réel durant cette période, et la balance des paiements a enregistré un déficit en 1976.

16. En 1977, les hostilités semblaient avoir pris fin et le Gouvernement a pris l'initiative de planifier la reconstruction en créant le Conseil du développement et de la reconstruction. Fondé par décret officiel, le CDR était chargé de planifier, coordonner, financer et exécuter les activités de reconstruction et de développement du Liban. Il a entrepris d'évaluer les dégâts et élaboré un projet septennal de reconstruction pour un montant de 7,5 milliards de dollars des Etats-Unis (aux prix de 1978). Le Gouvernement s'est employé à mobiliser une assistance financière et technique à cet effet, et a amorcé un effort de reconstruction de l'infrastructure matérielle et sociale du pays.

17. Ces objectifs n'ont malheureusement pas été atteints car la reprise des hostilités a de nouveau déstabilisé la situation. Les années 1977-1981 ont été des années de troubles sporadiques et de combats localisés, qui ont entraîné une recrudescence de souffrances et de destruction. A nouveau, malgré ce conflit interne, l'économie a pu reprendre grâce aux réserves considérables du pays et à une conjoncture régionale particulièrement favorable. Dans les secteurs bancaire et financier, les niveaux d'activité ont été exceptionnellement élevés pendant cette période et la balance des paiements est demeurée excédentaire.

18. L'économie a toutefois commencé à décliner avec l'augmentation du déficit budgétaire et celle de la dette intérieure, qui est passée de 52 millions de

livres libanaises (LL) en 1974 à 7 milliards de livres libanaises en 1981. La dette extérieure a également gonflé de façon considérable : elle est passée de 113 millions de livres libanaises en 1974 à 1 milliard 137 millions de livres libanaises en 1981. Néanmoins, le sentiment général était que la crise politique trouverait une issue, débouchant sur la reconstruction, le retour à l'équilibre dans les finances publiques et la reprise de la croissance économique et des investissements.

19. Cet optimisme n'a plus été de mise après l'invasion du Liban par Israël en 1982, qui a entraîné de très lourdes pertes en vies humaines et une destruction massive de l'infrastructure matérielle du pays ainsi que des biens tant publics que privés. Pour la seule période de juin à septembre 1982, on a évalué les pertes à 2 milliards de dollars des Etats-Unis. L'invasion a également porté un rude coup à l'économie, en diminuant sa productivité et en déclenchant une émigration massive.

20. La reprise spectaculaire des activités de reconstruction qui a suivi en 1983 devait être de courte durée. A cause de l'instabilité politique et de l'insécurité, la confiance s'est érodée, la conjoncture économique s'est détériorée et le Gouvernement s'est retrouvé paralysé. Bien des projets amorcés après 1983 demeurent inachevés à ce jour, et les activités de reconstruction se sont pratiquement arrêtées en 1987.

21. La "guerre de la montagne" en 1983 et l'insurrection de Beyrouth-Ouest en 1984, deux conséquences de l'invasion israélienne, ont entraîné une division de l'autorité du Gouvernement en février 1984. A partir de ce moment-là et jusqu'à la fin de la décennie, une "logique de guerre" s'est peu à peu imposée; les conflits violents et les troubles civils localisés sont devenus le lot quotidien de nombreuses régions, notamment dans le sud du Liban et dans la région du Grand Beyrouth.

22. Les mots sont impuissants à décrire ce qui s'est passé sur le plan humain à partir de ce moment-là jusqu'en octobre 1990. De violents affrontements ont laissé dans leur sillage dévastation et bouleversements, déclenchant des émigrations et des déplacements de population massifs. Le prix humain de la violence locale a été terrible : il n'est pas de famille au Liban qui n'ait été éprouvée d'une façon ou d'une autre, physiquement et/ou matériellement. Des centaines de milliers de Libanais sont morts ou ont été blessés, et des dizaines de milliers mutilés ou orphelins. Le centre des affaires de la ville de Beyrouth, jadis moderne et prospère, a été entièrement dévasté et la plus grande partie de ses quartiers résidentiels détruits. Plusieurs centaines de villages ont été détruits et on estime à 900 000 le nombre des personnes qui se sont retrouvées sans abri et qui sont venues grossir les rangs des légions de personnes déplacées.

23. Sur le plan économique, dès 1984, l'incapacité de résoudre le conflit et de rétablir la stabilité au Liban a progressivement érodé la confiance, si bien que l'économie s'est effondrée presque complètement, déclenchant une dépression grave qui devait durer des années. Le pouvoir n'étant plus exercé

par des institutions compétentes mais par diverses milices, une économie parallèle s'est mise en place, privant le Gouvernement central de recettes douanières et fiscales puisque les marchandises entraient légalement au Liban par des ports que le Gouvernement ne contrôlait plus. On a assisté à une croissance rapide de la production et du trafic des stupéfiants.

24. Le manque de recettes fiscales et l'augmentation des dépenses publiques, combinés à une baisse marquée et prolongée de la production nationale globale, ont entraîné une croissance rapide et intolérable du déficit budgétaire. Le déficit public a représenté une part croissante des dépenses de l'Etat, passant de 70 % en 1982 à un niveau s'établissant entre 85 et 90 % en 1985-1990, et a aussi enregistré une augmentation considérable en termes absolus, passant de 6,6 milliards de livres libanaises en 1982 à 135,1 milliards de livres en 1987 et à 525 milliards de livres en 1990. Les intérêts dus par l'Etat sont devenus le poste budgétaire le plus important en 1985 et dépassent le total des recettes publiques depuis cette année-là.

25. L'aggravation rapide de ces déséquilibres budgétaires a entraîné une inflation galopante. Les emprunts contractés par le secteur public pour financer la dette de l'Etat sont passés de 14 milliards de livres libanaises à la fin de 1982 à 1 516 milliards de livres libanaises à la fin de 1990. L'activité économique a de plus en plus largement été financée par la Banque centrale, celle-ci consentant des avances ou augmentant ses réserves de bons du Trésor, au point qu'en 1987, le taux de financement par la Banque centrale était de 67,5 %. Cette injection toujours plus importante de liquidités s'est traduite par une augmentation de la masse monétaire et une accélération de l'inflation. Ces facteurs, joints à des prévisions pessimistes sur l'avenir du pays, ont amené une "dollarisation" de l'économie et une conversion massive de l'épargne en livres libanaises en épargne en devises, soumettant la livre libanaise à de nouvelles pressions et entraînant une fuite de capitaux importante, particulièrement entre avril 1985 et février 1987 et pendant les années 1989 et 1990.

26. Cette situation a entraîné une dépréciation rapide du cours de la livre libanaise. En 1984, le taux de change réel a commencé à baisser et les fluctuations monétaires se sont considérablement accentuées, reflétant la modification des attitudes et la perte de confiance. La valeur moyenne de la livre libanaise par rapport au dollar des Etats-Unis est passée de 4,5 en 1983 à 6,5 en 1984, 16 en 1985, 496,5 en 1989 et 782 en 1990.

27. De la même façon, les fluctuations de l'indice des prix à la consommation au cours de la période 1984-1990 témoignaient aussi de la détérioration de l'économie. Alors qu'ils avaient augmenté en moyenne de 17 % par an de 1977 à 1983, les prix ont augmenté de 25 % en 1984 et de 54 % en 1985. Une hyperinflation s'est déclenchée par la suite, et on a enregistré des hausses de prix de 75 % en 1986, de 487 % en 1987 et de 155 % en 1988, avant que le taux ne redescende à 70-75 % en 1989-1990.

28. D'autres indicateurs témoignent de niveaux d'activité économique faibles et déprimés et d'un déficit commercial persistant. La production globale a continué à diminuer en termes réels, si bien qu'en 1990, elle représentait moins de 40 % de son niveau d'avant-guerre. Les années 1987-1988 ont marqué une légère amélioration de la production et des exportations, celles-ci ayant bénéficié de la dépréciation de la monnaie nationale et de l'espoir fugitif d'un retour de la stabilité en septembre 1988. Selon le PNUD, en 1988, le PIB s'est chiffré à 3 milliards 274 millions de dollars des Etats-Unis, soit 1 050 dollars par habitant, et le PNB à 3 milliards 935 millions, soit 1 270 dollars par habitant 1/.

29. On estime que le taux de chômage était de 35 % vers la fin des années 80, alors qu'il était de 12 % en 1980 et de 5 % en 1970. Le sous-emploi s'est répandu dans le pays, entraînant souvent dans son sillage une émigration massive des personnes les plus qualifiées, contribuant ainsi à drainer les forces vives d'un secteur public déjà affaibli.

30. Sur le plan socio-économique, les années 1984-1990 ont été des années de déclin, caractérisées par la paupérisation croissante de la population et la disparition presque totale de la classe moyenne. Le salaire minimum mensuel, qui était de 135 dollars des Etats-Unis en 1975, est passé à 195 dollars en 1982 puis a baissé continuellement pour n'être plus que de 27 dollars en 1987. En 1988, des mesures ont été prises pour remédier à cette situation, et, depuis, le salaire minimum oscille entre 70 et 100 dollars par mois.

31. L'élection d'un nouveau président en septembre 1988 a suscité l'espoir d'un changement de situation et d'une plus grande stabilité politique, mais cet espoir a été déçu quand on a constaté que la passation des pouvoirs ne se faisait pas sans heurts. Les conséquences ont été désastreuses pour le pays; de mars à octobre 1989 et de janvier à juillet 1990, deux guerres ont éclaté dans la zone du Grand Beyrouth, portant un coup fatal à une économie déjà gravement affaiblie. La vie économique du pays s'est arrêtée; quelque 14 000 à 15 000 Libanais hautement qualifiés ont été contraints de quitter le pays, faute de pouvoir gagner correctement leur vie sur place, tandis que les réseaux de services publics, tels que les télécommunications, l'électricité et l'approvisionnement en eau, ainsi qu'une grande partie du secteur privé, étaient de nouveau ravagés par la guerre.

C. Situation actuelle

32. Après l'échec des efforts intermittents de paix et de réconciliation, en septembre 1989, la Ligue arabe, avec l'appui de la communauté internationale, a proposé un cessez-le-feu et réclamé l'adoption d'une charte de réconciliation nationale. L'Assemblée nationale libanaise s'est ensuite réunie à Taëf (Arabie saoudite) pour en discuter, et elle a ratifié l'Accord de Taëf en octobre 1989.

33. Cet accord fournit le cadre général nécessaire pour revenir à la normale et rétablir la stabilité politique par la réconciliation nationale et un

règlement négocié de la crise, notamment grâce à des réformes politiques. Il a également été proposé de créer un Fonds international d'assistance au Liban pour appuyer le processus de reconstruction 2/.

34. Comme indiqué plus haut, le rejet de l'Accord par le Gouvernement provisoire a entraîné une nouvelle poussée de violence qui a pris fin le 13 octobre 1990 grâce à l'intervention syrienne. Depuis, les dispositions de l'Accord de Taëf ont pu être appliquées avec un succès considérable. Vers la fin de 1990, un Gouvernement de réconciliation nationale a été formé et la ville de Beyrouth réunifiée après le départ des milices, qui ont été dissoutes par le Gouvernement en mars 1991. L'armée nationale a également été réunifiée au point qu'en juillet 1991, l'autorité nationale a été rétablie sur toute la ville de Beyrouth, le mont Liban, les régions de Koura et Zghorta (nord du Liban), Iqlim el Touffah et la bande côtière de Saïda à Tyr (sud du Liban). La réforme politique s'est concrétisée par une redistribution du pouvoir politique entre les communautés musulmanes et chrétiennes; le pouvoir exécutif a été transféré du Président au cabinet, et le nombre des députés à l'Assemblée nationale a été porté à 108, 48 nouveaux députés ayant été nommés en juillet 1991.

35. Ces efforts impressionnants déployés à l'échelon national à la fin de 1990 et au début de 1991 dans la voie de la réconciliation et de la réforme ont pâti des répercussions économiques des événements qui se sont produits dans la région. La crise du Golfe a particulièrement affecté le Liban du fait des liens économiques étroits - commerce, aide et envois de fonds - qu'il avait précédemment noués aussi bien avec les Etats du Golfe qu'avec l'Iraq. Les pertes économiques entraînées par la crise du Golfe et la guerre qui s'en est suivie ont été estimées comme suit pour 1990-1991 : le manque à gagner a été évalué à environ 2 milliards de dollars des Etats-Unis, dont plus de la moitié due à la perte ou à la diminution des revenus des travailleurs libanais au Koweït et en Iraq, le reste étant constitué à hauteur de 650 millions de dollars des Etats-Unis par la vente d'actifs et des ponctions sur l'épargne et de 220 millions de dollars par des exportations qui n'ont pas pu être faites. Il faut ajouter à cela le retard apporté à la création du Fonds international d'assistance au Liban, de loin le plus gros perdant, retard qui a entraîné une perte de 2 milliards de dollars des Etats-Unis en transferts de capitaux qui n'ont pas pu avoir lieu 3/.

36. Maintenant que la stabilité est revenue dans le pays et compte tenu des changements politiques qui se sont produits dans la région à la suite des événements du Golfe - un Traité d'amitié, de coopération et de coordination entre le Liban et la République arabe syrienne, prévoyant des relations bilatérales plus étroites dans un certain nombre de domaines, a été signé le 22 mai 1991 -, le Liban semble résolu à appliquer pleinement l'Accord de Taëf. Le Gouvernement est décidé à rétablir l'indépendance et la souveraineté du pays, notamment en appliquant la résolution 45/225 de l'Assemblée générale et en rétablissant son autorité sur l'ensemble du territoire.

37. Malgré les conséquences économiques négatives de la crise du Golfe, le Gouvernement a pris récemment un certain nombre de mesures institutionnelles pour reconstruire et développer le pays. Premièrement, au début de 1991, il a nommé un nouveau comité directeur du CDR en vue de préparer et relancer la reconstruction. Alors que le CDR était pratiquement en sommeil depuis 1987, le nouveau comité directeur a relancé ses activités et repris contact avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux. Il a entrepris de planifier la relance de l'économie et d'élaborer un certain nombre de projets importants, dont les principaux sont la reconstruction du centre-ville et la remise en état de l'aéroport international de Beyrouth. Le CDR a enfin lancé des projets de relèvement d'urgence grâce à un don de 60 millions de dollars de l'Arabie saoudite. Le travail assidu et l'attitude résolue du CDR augurent bien de la reconstruction nationale.

38. Deuxièmement, pour la première fois en cinq ans, le Gouvernement a préparé et adopté un budget national (1991). Troisièmement, en mars 1991, le Gouvernement a créé une Commission de coordination économique, présidée par le Premier Ministre et composée de ministres dont le porte-feuille comprenait des responsabilités économiques à l'échelle nationale, qu'il a chargée de coordonner la politique économique du pays. Enfin, vers le milieu de 1991, le Gouvernement a fait porter ses efforts sur deux domaines fondamentaux : le rétablissement de l'administration fiscale et la réforme fiscale, et la réforme du secteur public.

39. Du fait de la pleine application de l'Accord de Taëf, la confiance s'est progressivement rétablie : ses effets sont de plus en plus sensibles sur le plan économique et se sont également traduits par le retour au pays de milliers de Libanais 4/. Les recettes publiques se sont sensiblement accrues, tandis que les dépenses de l'Etat demeurent strictement contrôlées. Le pouvoir central a rétabli son autorité sur les ports, les édifices publics et les services de distribution : la collecte des impôts a repris et le taux de change utilisé par les autorités douanières a été revu à la hausse, passant de 6 livres libanaises pour 1 dollar des Etats-Unis en 1987 à 100 livres libanaises pour 1 dollar en avril 1991 et à 200 livres en juillet. Les subventions pour l'achat de pain et de combustible ont été supprimées, les économies correspondantes étant allouées à des secteurs sociaux tels que les hôpitaux et le logement.

40. Des mesures ont été prises pour réduire le déficit budgétaire et la dette publique. Une politique de stabilisation monétaire a été appliquée et une amélioration graduelle du taux de change de la livre libanaise est en cours. En février 1991, la livre libanaise a atteint son cours le plus bas : 1 132 livres libanaises pour 1 dollar; à la fin juin 1991, le cours moyen était de 900 livres libanaises pour 1 dollar. La Banque centrale s'est mise à éponger les excédents sur le marché et, à la mi-juillet 1991, les réserves en devises du pays étaient supérieures à 1,1 milliard de dollars. En sus de ses réserves en devises, le Liban dispose d'importantes réserves d'or. A la fin juin 1991, la production nationale et le niveau des exportations marquaient de nets progrès par rapport à 1988-1990.

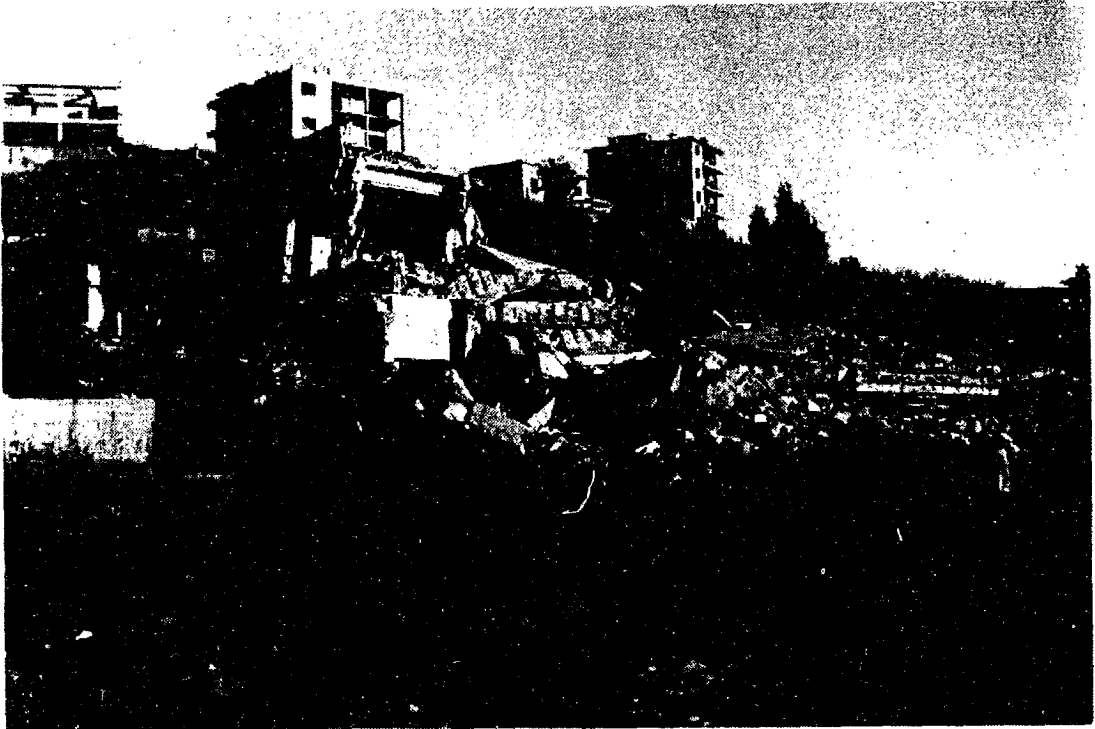
41. En dépit de ces tendances positives, la situation actuelle du Liban demeure extrêmement précaire. On estime que le taux de chômage se situe autour de 30 % et que l'inflation va jusqu'à 60 %. L'économie doit faire face aux problèmes que pose l'ajustement et aux gageures que représente l'amélioration des techniques. Le secteur bancaire est dans une situation très difficile; plusieurs banques ont fait faillite et d'autres ont dû être renflouées par la Banque centrale.

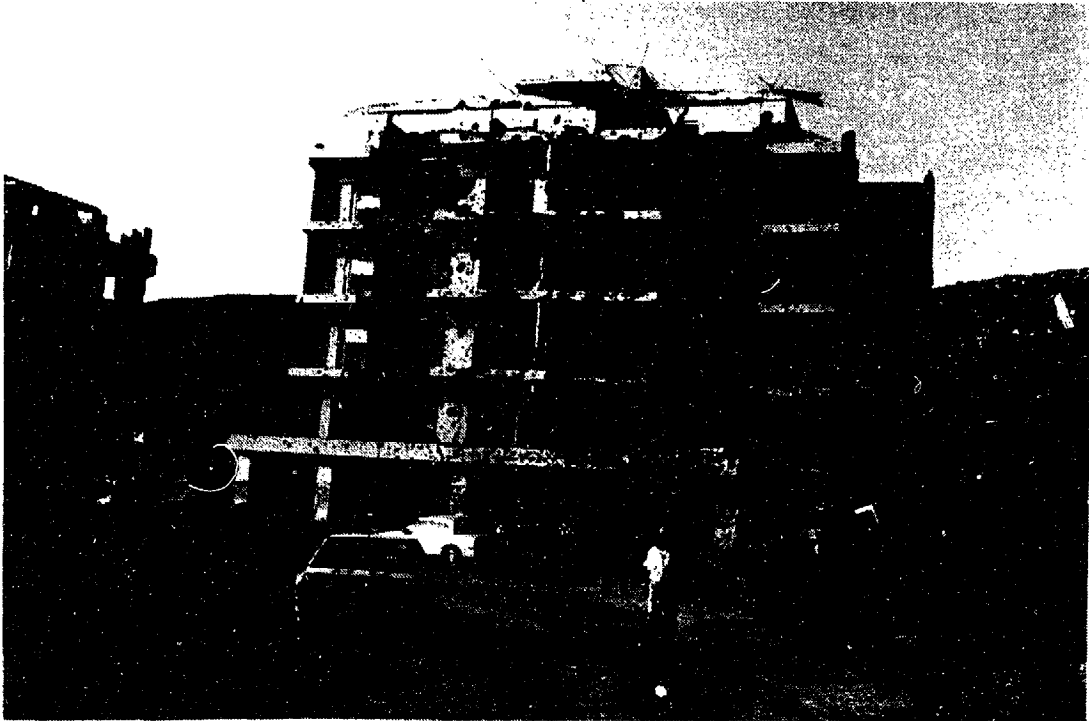
42. La vie demeure particulièrement difficile pour les personnes dont le revenu est fixe et pour les groupes vulnérables. Quelques chiffres illustrent éloquemment la précarité de la situation dans laquelle se trouve au moins un tiers de la population : en juin 1990, les dépenses mensuelles minimum d'une famille de cinq personnes se chiffraient à 313 dollars des Etats-Unis, dont 150 dollars pour l'alimentation, 123 dollars pour les dépenses fixes et 40 dollars pour le reste des dépenses, alors que le salaire minimum était de 70 dollars. Ce genre de situation a soumis le tissu social à de fortes tensions alors qu'il était déjà sur le point de se désintégrer. Bien que les choses se soient récemment améliorées, extérieurement rien n'a changé. On estime qu'au moins un tiers de la population a besoin d'aide en matière d'éducation, de santé ou de logement; la situation restera la même tant qu'on ne donnera pas véritablement à cette population les moyens de se relever économiquement.

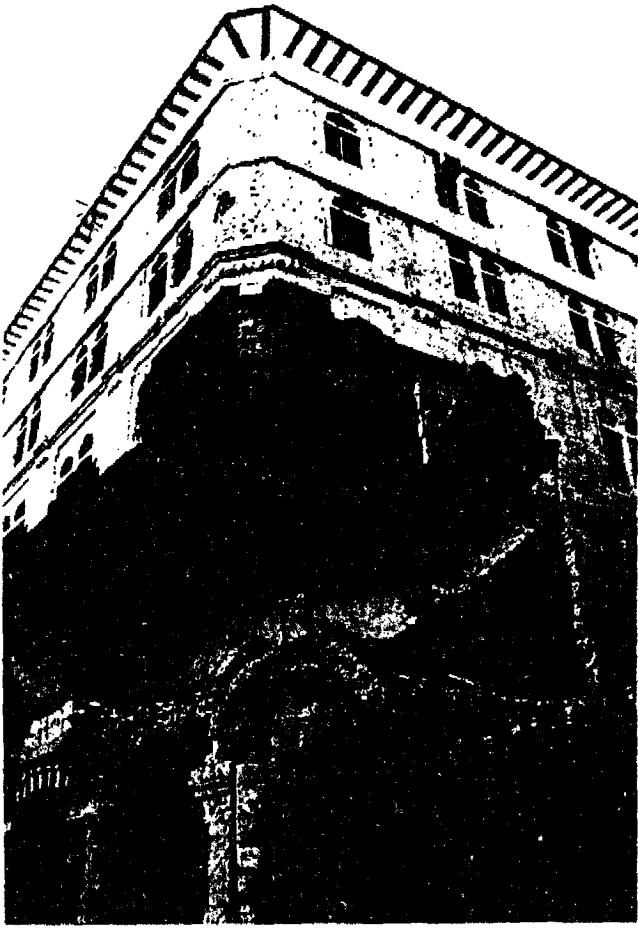
43. Au bas mot, on peut évaluer à 25 milliards de dollars l'ensemble des dégâts subis par le Liban au cours des 16 dernières années. La reconstruction de l'ensemble du pays et son développement coûteront certainement bien davantage. D'ailleurs, l'infrastructure, les services et l'économie du pays ont tout autant souffert de l'absence d'entretien adéquat et de réparations ou de remplacement toutes ces dernières années que des ravages de la guerre.

44. Les photos qui suivent offrent quelques exemples navrants de l'ampleur de la destruction; elles décrivent bien plus éloquemment que des mots les dégâts subis dans deux des régions du Liban que la Mission a visitées, et par conséquent les besoins actuels en matière de reconstruction et de relance économique.

- 1) Villages autour de Beyrouth - pages 13 et 14.
- 2) Beyrouth : quartier des affaires - pages 15, 16 et 17.



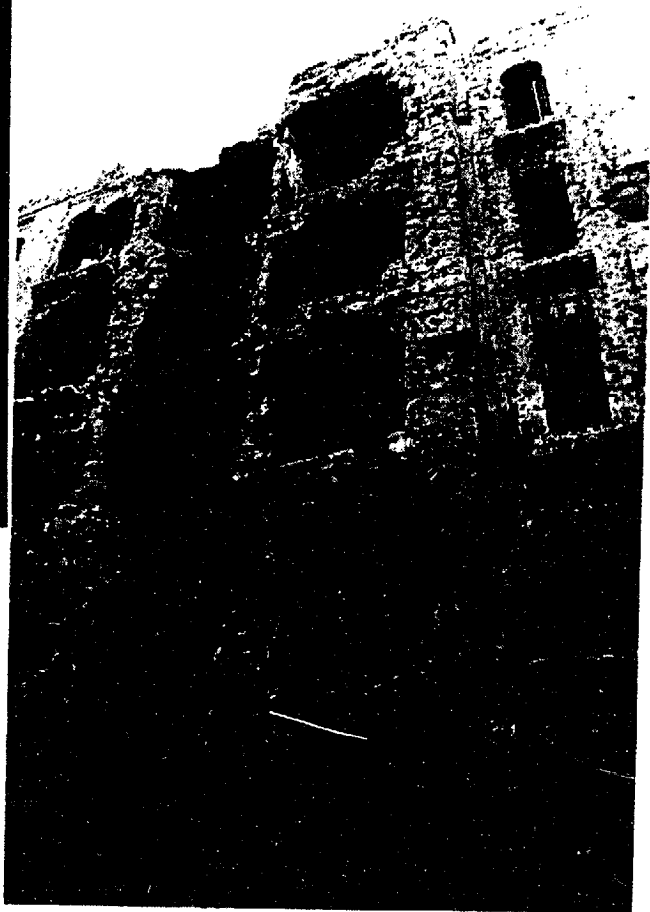




/...



/...



/...

III. PRIORITES ET STRATEGIES NATIONALES

A. Priorités nationales

45. Un plan d'ensemble, portant sur les priorités nationales, n'a pas été établi pour le Liban depuis 1975. Toutefois, après 16 ans de guerre civile, un gouvernement de consensus a été formé, dont les 30 ministres représentent à peu près tous les principaux partis politiques et confessions religieuses. Il s'agit là d'un pas décisif vers la réconciliation nationale et la restauration de l'autorité gouvernementale.

46. Pour faire face aux besoins immédiats du pays, le Gouvernement s'est engagé dans un programme ambitieux qui suit deux voies parallèles d'importance et de priorité égales, axées sur la reconstruction de l'infrastructure et les besoins sociaux de la population - deux domaines inextricablement liés au développement économique et social du pays.

47. Le Gouvernement considère donc qu'il est de la plus haute importance de restaurer l'équipement et l'infrastructure matérielle afin de réactiver l'économie, principalement par le secteur privé, et de reconstituer le bien le plus précieux du pays, son capital humain.

48. En ce qui concerne l'infrastructure matérielle, les secteurs générateurs d'activités économiques, et qui répondent aussi aux besoins élémentaires de la population, font l'objet d'une attention particulière. En conséquence, la plus haute priorité est accordée à la réorganisation du réseau des télécommunications, puis l'alimentation en électricité et en eau, l'évacuation des eaux usées et des déchets, l'assainissement et les transports.

49. Résultat de la destruction massive du pays et de la migration forcée d'une grande partie de la population (on estime à 900 000, soit un tiers des Libanais, le nombre de personnes déplacées), le logement constitue l'objectif numéro un du secteur social, suivi immédiatement par l'enseignement, la santé et la création d'emplois.

50. Il faut garantir la création de services sociaux adaptés et établir un cadre institutionnel à cet effet. Enfin, les membres des anciennes milices, qui sont actuellement sans emploi, doivent retrouver leur place dans la société.

51. Le renforcement des moyens institutionnels et le souci de développer la main-d'oeuvre sont les conditions indispensables qui permettront de planifier et d'appliquer de façon efficace un programme de redressement national. Pour mettre en place ces moyens et répondre aux aspirations du peuple libanais, le Gouvernement a donné la priorité aux domaines d'assistance technique suivants, qui touchent tous les secteurs :

a) Rétablissement de la capacité du Gouvernement de planifier efficacement le développement et de coordonner les ressources financières et humaines, internes et externes, afin d'atteindre les objectifs nationaux;

- b) Réouverture de l'agence nationale de statistiques et création urgente d'une base de données statistiques sur tous les domaines du développement;
- c) Réforme et rétablissement de l'administration civile;
- d) Valorisation des ressources humaines et du potentiel du peuple libanais, à tous les niveaux, dans le secteur public comme dans le privé;
- e) Encouragement du secteur privé, principal outil du développement au Liban;
- f) Fourniture de services sociaux de base de niveau acceptable à tous les Libanais, en particulier aux couches défavorisées et les plus vulnérables et aux personnes déplacées.

B. Stratégies nationales

52. Trois stratégies devraient permettre au Liban de mener à bien les tâches prioritaires nationales : i) porter à son maximum le rôle du secteur privé; ii) équilibrer la croissance; iii) encourager la reconstitution et la valorisation du capital humain.

Élargissement du rôle du secteur privé

53. Avec presque 80 % du produit intérieur brut (PIB) provenant des activités du secteur privé et devant l'ampleur des investissements nécessaires à la réparation des vastes dégâts, il apparaît clairement que toute stratégie visant à reconstruire et développer le Liban doit être fondée sur l'élargissement du rôle crucial du secteur privé.

54. Ce point de vue a été émis à maintes reprises par le Gouvernement, qui a souligné que la première des stratégies doit être d'apporter au secteur privé l'impulsion dont il a besoin pour créer un mouvement d'investissement vers le Liban afin de financer les efforts de reconstruction. L'une des solutions consiste à réactiver l'aide internationale - soit par une assistance technique sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, soit par une aide financière bilatérale ou multilatérale - qui servira de catalyseur au retour des capitaux internationaux nécessaires pour provoquer le rapatriement des capitaux libanais à l'étranger. Du fait qu'environ 10 milliards de dollars de capitaux privés ont quitté le Liban jusqu'en 1991 et que les avoirs privés en dehors du pays sont estimés à quelque 35 ou 40 milliards, tous les Libanais considèrent que la participation active du secteur privé est le seul moyen véritable de financer la reconstruction du pays.

55. Dans le même temps, l'assistance technique future devra refléter l'importance qu'il y a à déterminer, mobiliser, développer et utiliser les capitaux intérieurs pour les efforts de reconstruction. De nouveaux mécanismes internes sont nécessaires, tels que des "sociétés coopératives

d'aménagement du territoire" pour financer des projets visant notamment à remettre en état le centre de Beyrouth, qui dépendront de l'appui du secteur privé; cette entreprise devrait relancer la confiance nationale et internationale dans le relèvement du pays.

56. L'élaboration d'un plan général de planification macro-économique pour le Liban est la première démarche à entreprendre pour restaurer la stabilité financière qui permettra d'encourager l'épargne et d'établir un schéma d'investissement interne. C'est dans ce cadre que l'on pourra élaborer des politiques économiques et financières judicieuses tout en posant les bases économiques d'un plan stratégique de développement du pays à court et à moyen terme.

57. Afin d'utiliser pleinement le secteur privé, le Liban a besoin d'aide dans un certain nombre de domaines. Le système libéral de change, sans restriction des transferts courants ou de capitaux, devrait être maintenu pour inspirer la confiance dans la monnaie nationale et attirer l'épargne étrangère, comme c'était le cas avant 1975. Des changements sont nécessaires dans d'autres secteurs. Bien qu'il existe des règlements et des politiques en matière de développement du secteur privé, les institutions concernées sont dépassées et ont besoin d'être renforcées. Il faut créer des mécanismes pour financer les fonds de roulement et les investissements privés. Le secteur bancaire ne peut s'occuper seul du relèvement et du développement : d'autres outils modernes - banques d'affaires, marchés des valeurs et des capitaux - sont nécessaires et la possibilité de les créer au Liban devrait être examinée immédiatement.

58. Pour évaluer comment aider le secteur privé à jouer un rôle stratégique dans la reconstruction du Liban, il convient de soutenir les domaines prioritaires suivants :

a) Réforme des finances publiques complète, axée sur la création de recettes et la perception des impôts plutôt que sur une fiscalité plus élevée qui pourrait mener à l'inflation;

b) Investissements d'équipement, en particulier dans les télécommunications - téléphone, télex, télécopie, courrier électronique -, qui sont indispensables au développement du secteur privé;

c) Promotion des exportations, y compris par la création d'un réseau d'information commerciale;

d) Mobilisation des ressources intérieures, notamment en encourageant les expatriés libanais à participer à une conférence/table ronde sur la reconstruction.

59. Plusieurs domaines relevant principalement du secteur public font également apparaître des besoins qu'il est essentiel de satisfaire pour faciliter de plus grands investissements du secteur privé : i) banque

nationale de données statistiques; ii) réforme complète de l'administration publique; iii) valorisation accrue des ressources humaines, en particulier par l'amélioration de la formation technique 5/.

60. Alors qu'il ne fait aucun doute que l'élargissement des ressources humaines et financières provenant du secteur privé représente une stratégie fondamentale, un débat est en cours actuellement sur l'ampleur de cet engagement. Portant sur le rôle du public contre celui du privé, il s'agit d'un débat essentiel.

61. Ce qui apparaît clairement est qu'une démarche nouvelle est nécessaire pour relever certains des services habituellement gérés par le secteur public. Dans le même temps, il est tout aussi évident qu'il faut utiliser au maximum le secteur privé lorsque l'on considère la justice sociale comme une priorité nationale. L'expérience passée doit être prise en compte; le Liban a souffert et continue à souffrir de carences graves dans son organisation sociale. Même si, en termes d'excédents, l'efficacité de l'économie libanaise avant 1975 était frappante en matière de stabilité des prix et d'emploi, elle était compromise par l'absence de politique économique et sociale concluante et par le peu d'attention portée aux problèmes sociaux. Le secteur privé était vigoureux et dynamique, mais il avait peu d'objectifs en ce domaine. La guerre, qui a duré 16 ans, a accentué ces défauts tout en créant de nouvelles injustices sociales dont il faut s'occuper au niveau national.

62. Alors qu'un cadre d'action répondant à l'intérêt du public est nécessaire pour aborder les problèmes sociaux, il existe un autre débat important sur la privatisation de certaines activités et entreprises publiques, telles la production et la distribution de l'électricité ou le réseau des télécommunications. Certains représentants des secteurs public et privé considèrent qu'il s'agit de la seule solution qui se présente à des secteurs infrastructurels comme les communications; d'autres, craignant les monopoles, estiment qu'il est possible de fusionner des entreprises privées avec ces organismes, et de les transformer ainsi en entreprises publiques gérées par le privé. D'autres encore pensent qu'il faut modérer le rythme des privatisations afin que les entreprises publiques puissent d'abord atteindre un certain niveau. Dans ce domaine aussi, l'assistance technique peut aider à mieux définir une stratégie en faisant partager l'expérience d'autres pays dans ce domaine et en organisant des groupes de réflexion ou des conférences qui donneront l'occasion de débattre ouvertement de questions nationales telles que la privatisation.

63. La situation actuelle offre une occasion unique et elle exige que le Gouvernement se démarque des pratiques du passé en ce qui concerne aussi bien la prise de décisions que la gestion du secteur public, et qu'il prenne des initiatives hardies afin d'encourager le développement du secteur privé.

Equilibre de la croissance

64. L'objectif déclaré du pays, qui consiste à mettre en oeuvre une stratégie d'équilibre de la croissance, est directement lié au débat sur les rôles respectifs des secteurs privé et public; il s'agit là d'une croissance égale aussi bien entre les régions qu'entre les villes et les campagnes, où vit la majorité de la population pauvre.

65. Comme on l'a remarqué, les avantages économiques et sociaux de la reconstruction et du développement doivent être répartis d'une façon plus équitable que cela n'était le cas avant la guerre. Beaucoup de communautés rurales ont été dévastées par le conflit et tous les efforts doivent être faits pour répondre aux problèmes du logement, de l'enseignement, de la santé et de l'approvisionnement en eau potable. Il faut aussi accorder la priorité au réaménagement des régions périphériques dans la mesure où des progrès durables n'y seront possibles que si l'on tire parti de toutes les possibilités du développement agricole et rural et si l'on favorise les activités génératrices de revenu, telles les industries de transformation des produits agricoles.

66. S'il est vrai que la reconstruction peut être fondée, dans un premier temps, sur des projets de rénovation urbaine, par exemple dans le centre de Beyrouth, il n'en reste pas moins que la stratégie d'équilibre de la croissance est l'élément essentiel qui permettra de créer la stabilité sociale nécessaire à tous ces efforts.

Reconstitution et valorisation du capital humain

67. De hauts fonctionnaires du Gouvernement et des représentants d'organisations privées et non gouvernementales ont attiré l'attention sur le fait qu'une stratégie globale ne doit pas porter seulement sur le relèvement des infrastructures et des institutions, mais doit aussi prendre en compte toute la population libanaise et axer ses efforts sur elle. S'occuper des conséquences sociales de la guerre est un problème prioritaire qui constitue une stratégie nationale de première importance.

68. A l'heure actuelle, une grande partie de la population se trouve en position de vulnérabilité, qu'il s'agisse des orphelins, des personnes âgées, des invalides, des personnes déplacées, des handicapés mentaux ou physiques. On estime à 400 000 le nombre de personnes se trouvant en situation difficile parce qu'elles ne peuvent subvenir à leurs besoins élémentaires en matière de logement, d'alimentation, d'habillement et de santé. Ce sont pour la plupart des personnes déplacées (estimées à 900 000), dont la situation est extrêmement critique à l'heure actuelle.

69. Une stratégie axée sur les besoins sociaux de la population, ou accordant tout simplement la première place à l'individu, doit traiter, en plus de la reconstitution du capital humain, des autres aspects que revêt la mise en valeur des ressources humaines, tels que donner aux gens les moyens de s'épanouir, ainsi que les capacités techniques et l'encadrement nécessaires pour se prendre en charge. Au cours des deux ou trois dernières années, le

taux d'émigration a explosé, entraînant une hémorragie des compétences au niveau de la gestion et des entreprises. Les ressources humaines constituent le bien le plus précieux du Liban et l'amélioration de la formation dans tous les domaines du développement constitue un besoin prioritaire. Une vaste stratégie de mise en valeur de ces ressources devrait permettre d'étendre l'enseignement de base et les soins de santé primaires à tous les Libanais et favoriser les activités économiques dans les zones rurales pour améliorer les conditions de vie des groupes les plus vulnérables et déshérités.

70. A ce titre, il faut aussi, en premier lieu, encourager les femmes à participer sur un pied d'égalité à la reconstruction et au développement du Liban. Tout en représentant la moitié de la population, elles sont souvent obligées, pour la plupart, d'accepter des emplois de très bas niveau, ne serait-ce que pour pouvoir subvenir à une partie des besoins de leurs familles et remplacer les émigrés. Un certain nombre de programmes devraient permettre de renforcer leur participation, notamment en élargissant leur formation professionnelle, en améliorant leurs compétences, y compris dans le domaine de la santé, et en encourageant les activités génératrices de revenus.

71. Les organisations non gouvernementales (ONG) constituent un mécanisme essentiel pour l'application d'une stratégie de reconstitution et de mise en valeur des ressources humaines. Ces organisations jouent un rôle crucial au Liban dans l'application des programmes sociaux, étant donné qu'il y en a plus de 50 qui oeuvrent dans les domaines de l'assistance humanitaire et des activités de développement, que des centaines, de dimension plus petite, opèrent dans différents secteurs, et que les services qu'elles offrent atteignent 100 millions de dollars par an. Très actives pendant toute la guerre, elles ont souvent été en première ligne et, grâce à leur souplesse et à une compréhension exceptionnelle des conditions locales, elles ont souvent eu à remplacer les institutions nationales pour élaborer et appliquer les programmes de développement social.

72. Dans ce contexte, le Comité de coordination des ONG, qui regroupe une vingtaine d'organisations locales, a encouragé le développement communautaire ainsi que le travail bénévole. Il a organisé une conférence régionale dans la Bekaa à la fin de 1989 pour déterminer les besoins prioritaires du secteur social et des services publics. Un certain nombre d'ONG du Forum des organisations non gouvernementales libanaises - groupe composite d'institutions représentatives de toutes les grandes communautés - ont joint leurs efforts pour fournir des secours, des soins de santé, des services d'enseignement et d'autres aides sociales pendant les longues années qu'a duré le conflit. Une conférence nationale, regroupant à la fois les ONG et les ministères, s'est tenue au début de 1991 sous les auspices du Forum et a retenu les sept domaines suivants comme étant les plus importants pour permettre au peuple libanais de participer pleinement à la reconstruction de son pays : i) le logement; ii) la jeunesse; iii) la dégradation de l'environnement; iv) les réfugiés et personnes déplacées; v) l'établissement d'un cadre juridique permettant de garantir les droits sociaux; vi) la promotion de l'harmonie communautaire; vii) la coopération régionale.

73. En plus de ces sept domaines prioritaires, les représentants des ONG soulignent la nécessité d'accroître la formation technique et professionnelle, de créer des services de santé de base et de reconstruire les établissements d'enseignement. Ils demandent aussi à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organismes d'assistance internationale d'aider à renforcer les ONG en encourageant l'exécution de leurs projets et en favorisant une coopération plus étroite entre elles. L'assistance technique et le soutien aux ONG devraient être étudiés à l'intérieur des programmes par secteur et par organisme.

Autres stratégies

74. Outre les grandes stratégies susmentionnées, la Mission a considéré qu'il était important, pour planifier et appliquer un programme de reconstruction et de développement, d'envisager : i) d'adopter une politique de la technologie, en particulier pour élaborer des systèmes de gestion intégrée qui soient entièrement compatibles; ii) d'élaborer une politique nationale d'exploitation et d'entretien, car les carences passées ont entraîné l'obsolescence d'une grande partie des équipements encore en place qui n'ont pas été directement endommagés.

IV. EVALUATION DES BESOINS

A. Introduction

75. Les besoins du Liban sont vastes, mais on peut y répondre. En recréant une stabilité économique et sociale et en reconstituant l'infrastructure et les services de base, le Gouvernement est certain de pouvoir mobiliser les capitaux privés qui permettront de reconstruire le pays détruit par la guerre. La présente section cerne les besoins nationaux et trace les grandes lignes du programme d'assistance technique nécessaire pour attirer les investissements anticipés.

76. Les programmes d'assistance technique proposés vont du court terme (jusqu'à deux ou trois ans) au moyen terme (trois à cinq ans). Les principales difficultés rencontrées pour les définir ont été l'insuffisance d'informations statistiques et l'imprécision des politiques nationales dans plusieurs secteurs. Ces programmes ne constituent qu'une indication générale des besoins et un cadre pour l'assistance. Il faudra donc étudier plus avant les domaines d'intervention afin d'affiner les programmes, les stratégies et les devis.

77. Les besoins en aide financière ne figurent qu'à titre d'information dans la mesure où l'équipe interinstitutions de l'ONU comprenait surtout des spécialistes de l'assistance technique. Leur liste est strictement indicative et donne un ordre de grandeur, dans le court et le moyen terme, pour un nombre limité de secteurs. Plusieurs domaines ne comportent pas d'évaluation financière, et les programmes de crédits en faveur du secteur privé (agriculture, logement, tourisme) ne font l'objet que d'une estimation minimale. L'ensemble des ressources financières voulues pour assurer la

reconstruction et le développement est très nettement supérieur au montant indiqué. Une étude complète portant sur l'évaluation des dégâts et les coûts afférents sera nécessaire pour calculer l'aide financière totale requise.

78. Les programmes proposés sont structurés par secteur, sauf le premier, qui porte sur les secours et l'aide d'urgence destinés aux éléments les plus vulnérables de la population. Chaque secteur comporte un aperçu de la situation générale, une évaluation des besoins et le résumé du programme proposé. L'information provient principalement des rapports concernant chaque organisme des Nations Unies établis par les membres de la Mission et complétés par les données recueillies par les consultants et d'autres sources. L'évaluation des besoins ne précise pas si un secteur ou un programme relève du secteur public ou privé, même s'il est indiqué qu'en raison de leur ampleur - dans le domaine du logement, par exemple -, le secteur privé sera grandement mis à contribution.

79. Compte tenu de la priorité nationale de chaque secteur indiquée dans la section III ci-dessus, les programmes proposés sont structurés comme suit :

a) Assistance d'urgence. Il est fortement recommandé de donner la priorité à un programme d'assistance d'urgence visant à venir en aide aux secteurs déshérités et les plus vulnérables de la population, en particulier aux 900 000 personnes déplacées. Ce programme doit trouver un financement immédiat, et l'assistance technique requise est évaluée à 2,7 millions de dollars des Etats-Unis.

b) Infrastructure et services. Avant d'arriver à une expansion économique rapide, il faut veiller d'urgence à relever les services et les infrastructures dans les domaines essentiels : télécommunications, approvisionnement en électricité et en eau, environnement (y compris l'évacuation des eaux usées et des déchets) et transports. Une assistance technique à court et à moyen terme est envisagée, la première étant estimée à 44 millions de dollars des Etats-Unis et la deuxième à 13,5 millions de dollars des Etats-Unis, soit au total 57,5 millions de dollars des Etats-Unis.

c) Développement social et humain. Les programmes concernant le développement social et humain représentent un soutien à l'infrastructure de la même importance et doivent être menés en parallèle. Ils portent sur le logement, l'enseignement, la santé, le travail et les affaires sociales. Etant donné le caractère de ce secteur, la priorité doit aller uniquement au court terme, et l'assistance technique requise est estimée à 39,5 millions de dollars des Etats-Unis.

d) Planification et administration civile. Avant que les travaux proprement dits ne puissent commencer, des informations statistiques sont avant tout nécessaires pour élaborer un plan affecté d'un ordre de priorité concernant la reconstruction et le développement dans tous les secteurs. L'administration civile du pays doit également être renforcée afin de gérer et d'appliquer le plan. Par conséquent, les programmes proposés pour les statistiques, la planification et l'administration civile doivent recevoir une

attention immédiate. Sans assistance technique, le relèvement du Liban pourrait se révéler aléatoire et inégal, les couches les plus pauvres de la société risquant d'être négligées. L'assistance technique requise pour ces programmes s'élève au total à 24 millions de dollars des Etats-Unis, dont 8,6 millions à court terme et 15,4 millions à moyen terme.

e) Revitalisation de l'économie. Les programmes prioritaires essentiels pour revitaliser l'économie portent sur le système bancaire, l'agriculture et le développement rural, l'industrie, le commerce, la culture et le tourisme. Le secteur privé devrait jouer un grand rôle dans la plupart de ces secteurs, mais l'assistance technique ainsi qu'un appui catalyseur sont également nécessaires. Les coûts sont estimés à 25,5 millions de dollars des Etats-Unis dans l'immédiat et à 83 millions de dollars des Etats-Unis pour le moyen terme, soit au total à 108,5 millions de dollars des Etats-Unis

80. Un état récapitulatif des coûts estimatifs concernant l'assistance technique et financière figure dans la section V.

B. Assistance d'urgence

81. Pendant 16 ans, les secteurs les plus désavantagés et les plus vulnérables de la population ont connu une situation d'urgence permanente. Malgré la relative amélioration de l'économie au cours du premier semestre de 1991, une grande partie de la population continue de faire face à des difficultés. Appauvrie et sans emploi, elle a besoin de soutien et d'aide directs. Il faut maintenir un filet de protection sociale pendant le retour à la normale. Négliger de le faire déstabiliserait plus encore la société et l'économie.

82. Au cours des dernières années, des secours d'urgence et une assistance humanitaire ont été fournis par de généreux donateurs, quelques grandes ONG internationales, plusieurs ONG locales ainsi que divers organismes des Nations Unies, dont la FAO, l'UNDRO, le HCR, l'UNICEF, la FINUL, l'UNRWA, le PAM et l'OMS. L'UNDRO, en raison de sa vocation, a servi de point de convergence pour les 245 millions de dollars des Etats-Unis alloués au titre des secours concernant l'alimentation, la santé, le logement, l'enseignement et l'approvisionnement en eau. L'assistance était destinée aux plus vulnérables : personnes déplacées, orphelins, handicapés et déshérités. Elle a été distribuée aux associations d'aide sociale et aux institutions privées à but non lucratif, ou directement aux familles nécessiteuses. L'UNDRO devrait rester au Liban pendant encore six mois, pendant lesquels elle continuera à fournir une aide d'environ 4 millions de dollars aux personnes défavorisées. On espère que lorsque le mandat de l'UNDRO se terminera, d'autres organisations élargiront leurs programmes de manière à répondre aux besoins des secteurs les plus vulnérables. On espère également que certaines parties des programmes sociaux proposés dans le présent rapport pourront être exécutées par des ONG dans le cadre de leurs activités.

83. Le principal problème à résoudre concerne les personnes déplacées, dont le nombre est estimé à 900 000. La revitalisation des villages et des agglomérations urbaines exige des programmes de redressement soutenus visant à ressusciter la vie communautaire dans toutes ses composantes, en particulier le logement, les services de base et la création d'emplois à l'intention des rapatriés. Un programme d'assistance technique immédiate de 0,5 million de dollars est nécessaire pour élaborer un programme d'action intégré visant à réintégrer et à réinstaller les personnes déplacées. En plus de l'assistance financière concernant le logement et les services, une aide alimentaire, estimée à 10 millions de dollars des Etats-Unis, devrait être affectée à des programmes d'emploi temporaire et de développement communautaire rémunérés en vivres ou en espèces et une aide financière de 20 millions de dollars des Etats-Unis devrait aller à des programmes de prêts en faveur des petits entrepreneurs, aux agriculteurs et aux artisans.

84. Il faut poursuivre l'aide d'urgence et humanitaire destinée à assurer la protection, la réinsertion, et l'égalité des chances des groupes vulnérables, y compris les milliers de handicapés, d'invalides, d'orphelins, de personnes âgées et de personnes atteintes de maladies chroniques. Un programme d'assistance technique immédiate de 0,7 million de dollars des Etats-Unis est nécessaire afin de formuler et d'aider à appliquer un plan directeur pour l'organisation et l'administration du secteur des personnes handicapées. Un montant supplémentaire d'un million de dollars des Etats-Unis est requis pour un programme d'assistance technique sélective visant à traiter les problèmes sociaux urgents et aigus, notamment en ce qui concerne le SIDA, l'abus des drogues, la jeunesse marginalisée (milices) et les personnes sans papier d'identité.

85. L'un des besoins les plus urgents concerne l'aide alimentaire pour les mères et les enfants vulnérables qui permettra d'élargir un programme existant du PAM et d'en faire bénéficier 100 000 personnes dans les institutions sociales, 70 000 dans les centres de santé maternelle et infantile et 13 000 dans les cantines des écoles primaires. Ce programme vise également à accroître la participation des femmes aux activités de santé en les attirant vers les centres grâce à l'aide alimentaire. Le coût de cet important filet de protection en faveur des plus vulnérables est estimé à 15 millions de dollars des Etats-Unis. En outre, une assistance matérielle d'un montant de 20 millions de dollars des Etats-Unis est nécessaire pour aider les institutions sociales et les individus, ainsi que les personnes déshéritées vivant dans les taudis urbains et les zones rurales pauvres.

86. Il conviendra de réexaminer le rôle très limité qu'a joué le gouvernement dans ce domaine au cours des dernières années, et de se pencher tout particulièrement sur les moyens les plus économiques et les plus efficaces d'organiser et d'administrer la protection sociale. Il faudra de même réexaminer les rapports entre l'Etat et les promoteurs de l'aide sociale, tandis qu'un programme d'assistance technique de 0,5 million de dollars, destiné au développement institutionnel des ONG locales est nécessaire pour que ces organisations puissent continuer à jouer leur rôle important.

Estimation des besoins d'assistance
technique immédiate : 2,7 millions de dollars E.-U.

Estimation des besoins d'aide
alimentaire immédiate et à
moyen terme : 25 millions de dollars E.-U.

Estimation des besoins d'assistance
financière : 40 millions de dollars E.-U.

C. Infrastructure et services

Télécommunications

87. Le réseau de télécommunications a été dévasté par la guerre; dans certains cas, il a été gravement endommagé et dans d'autres, complètement détruit. Les éléments touchés sont les câbles et les équipements de commutation locaux et nationaux, les liaisons radio, les stations satellites et les centraux téléphoniques et télex internationaux, ainsi que les bâtiments, les installations électriques et les véhicules. Sans système de télécommunications efficace, le retour du Liban en tant que centre bancaire et de services de premier plan pour la région sera sérieusement ralenti.

88. Le secteur des télécommunications requiert immédiatement une assistance technique et d'importants investissements. Outre les installations matérielles, il est avant tout nécessaire de créer un centre de télécommunications, de redéfinir les lois régissant ce secteur, de séparer les services postaux des télécommunications et de mettre en place immédiatement un réseau téléphonique mobile en tant que mesure d'urgence.

89. La remise en état ou l'installation de réseaux de câbles locaux et d'équipements de commutation, la réouverture d'une station satellite terrienne ainsi que le rétablissement de liaisons radio avec Chypre et d'une liaison hertzienne avec Damas, figurent parmi les programmes d'assistance internationale envisagés. L'installation immédiate d'un réseau cellulaire de 40 000 abonnés est également prévue. Au cours de la période 1991-1996, il sera nécessaire d'installer un câble numérique sous-marin à destination de Chypre et de diversifier les liaisons téléphoniques avec les pays voisins.

90. Il faut espérer qu'après un certain temps, le secteur des télécommunications pourra générer les fonds nécessaires lui permettant de financer les investissements dont il a besoin; toutefois, une assistance internationale sous forme de dons, de prêts bonifiés ou de crédits fournisseurs avec un délai de grâce de cinq ans ou plus sera nécessaire pour entamer le processus de reconstruction.

Estimation des besoins d'assistance
technique immédiate : 1,5 million de dollars E.-U.

Estimation des besoins d'assistance
financière à moyen terme (1991-1996) : 850 millions de dollars E.-U.

Electricité

91. Des coupures d'électricité prolongées entravent sérieusement le relèvement dans tous les secteurs. Depuis 1989, la production d'électricité a été intermittente en raison d'un grand nombre de problèmes : pénurie de combustible et de pièces détachées, lignes de distribution et de transport gravement endommagées, défaillance de postes et d'autres équipements, notamment des générateurs. Alors que la puissance installée est légèrement supérieure à 1 100 mégawatts, la production d'électricité actuelle n'est que de 400 mégawatts. Parallèlement, la demande augmentant à raison de 12 % par an environ, il a fallu introduire le rationnement : six heures d'électricité sont fournies toutes les 30 heures.

92. Le secteur de l'électricité relève d'"Electricité du Liban" (EDL), société publique autonome placée sous la tutelle du Ministère des ressources hydrauliques et électriques. Outre les sérieux besoins de réadaptation auxquels elle est confrontée, EDL rencontre de graves problèmes institutionnels et financiers : faible récupération des coûts due à un système de tarification inadéquat et aux vols très importants d'électricité (ces dernières années, les recettes n'ont couvert que 1 % des coûts d'exploitation); budget d'exploitation déficient; incapacité d'encaisser les factures et d'entretenir le système; manque de personnel qualifié; nécessité de moderniser et d'informatiser les services d'EDL et de procéder à une restructuration institutionnelle.

93. Un programme d'assistance technique immédiate de 10 millions de dollars des Etats-Unis est nécessaire pour i) élaborer un plan directeur de redressement et de développement du secteur électrique et ii) assurer le renforcement institutionnel, la formation, l'informatisation et l'amélioration de l'exploitation et de l'entretien. Le coût de la réparation et de la remise en état des systèmes existants est estimé à 150 millions de dollars des Etats-Unis, dont 70 millions devraient être fournis par le gouvernement à EDL sous forme de prêts. A cet égard, un appui technique direct d'un montant de 2 millions de dollars des Etats-Unis est également nécessaire. L'augmentation des capacités de production de 500 mégawatts et les besoins du réseau national d'ici à 1995 devraient s'élever, selon les estimations, à 800 millions de dollars des Etats-Unis.

Estimation des besoins d'assistance technique immédiate :	10 millions de dollars E.-U.
Estimation des besoins d'assistance financière immédiate (1991-1995) :	82 millions de dollars E.-U.
Estimation des besoins d'assistance financière à moyen terme (jusqu'en 1995) :	800 millions de dollars E.-U.

Ressources en eau

94. Le Liban dispose d'un système d'approvisionnement en eau. Cependant, l'absence d'investissements et d'entretien au cours des vingt dernières années, conjuguée à une forte augmentation de la population urbaine, a mis à rude épreuve les installations. Par ailleurs, la qualité de l'eau s'est gravement détériorée. La quantité journalière d'eau que reçoivent la plupart des Libanais est inférieure à la ration moyenne d'eau potable dont une personne a besoin. Après des années de négligence, des investissements importants sont nécessaires pour améliorer l'efficacité des services et fournir à la majorité de la population une eau potable en quantité suffisante.

95. Du point de vue institutionnel, plusieurs compagnies des eaux semi-autonomes relèvent du Ministère des ressources hydrauliques et électriques. Les doubles emplois sont très fréquents et le partage des responsabilités n'est pas très bien défini. Plusieurs décrets ont été promulgués afin de remédier à la situation, mais ils n'ont pas encore été mis en application. A l'heure actuelle, les compagnies ne sont pas en mesure de gérer correctement les systèmes d'approvisionnement. La priorité la plus urgente consiste à remettre en ordre les services existants et à éliminer les pertes élevées du système en eau potable. L'entretien a été négligeable; par exemple, dans l'agglomération de Beyrouth, 40 % de l'eau est perdue. La comptabilité des compagnies n'est pas tenue sur une base commerciale et les tarifs ne couvrent pas les coûts réels de la fourniture d'eau.

96. Une assistance technique immédiate est recommandée afin de rationaliser le secteur de l'eau et de mettre en place un mécanisme assurant la planification et la gestion d'un sérieux effort d'investissement. Ce secteur exigeant d'importants capitaux, un plan stratégique est exigé de toute urgence à cette fin. Une assistance technique est également nécessaire afin de renforcer la capacité des pouvoirs publics de gérer le secteur et de développer davantage l'exploitation et l'entretien ainsi que les systèmes comptables et financiers. Un programme d'assistance technique immédiate de 8,5 millions de dollars des Etats-Unis permettrait d'étudier les réformes administratives tant au niveau national que local et de mettre en place une stratégie nationale visant à accroître les ressources en eau. Les projets les plus urgents qui seront retenus sont ceux qui produiront des effets immédiats, par exemple la mise en valeur de ressources connues et la construction de tuyaux d'alimentation et d'installations essentielles. Par ailleurs, l'évaluation des installations endommagées sera effectuée et des estimations financières concernant leur remise en état seront avancées.

Sur le total de l'assistance technique immédiate, 7,4 millions de dollars des Etats-Unis seront consacrés à l'approvisionnement d'urgence des zones rurales ainsi qu'à un programme pour le contrôle de l'amélioration de la qualité de l'eau destinée aux populations mal desservies. A moyen terme, un programme de 6,5 millions de dollars des Etats-Unis permettrait de fournir une assistance technique en vue d'exploiter les ressources en eau souterraines et de surface et notamment de mettre en place un réseau national de compteurs, d'évaluer les options et de fixer un ordre de priorité, et d'établir des devis pour les

projets retenus. Est également prévue une assistance visant à actualiser, à rénover et à mettre en application la législation concernant l'eau et à moderniser les normes juridiques relatives à l'eau. Le coût des investissements pour remettre en état les systèmes d'approvisionnement les plus urgents sont estimés à 250 millions de dollars des Etats-Unis, un montant identique étant également nécessaire à moyen terme.

Estimation des besoins d'assistance technique immédiate : 8,5 millions de dollars E.-U.

Estimation des besoins d'assistance technique à moyen terme : 6,5 millions de dollars E.-U.

Estimation des besoins d'assistance financière immédiate : 250 millions de dollars E.-U.

Estimation des besoins d'assistance financière à moyen terme : 250 millions de dollars E.-U.

Environnement

97. Après des années de guerre et de négligence totale des ressources naturelles, la détérioration de l'environnement au Liban a atteint des seuils critiques auxquels il convient de faire face immédiatement. L'épuisement et la dégradation de l'eau douce menacent le développement à venir. Dans les zones côtières, la salinité de la nappe phréatique a augmenté de façon régulière. Les moyens actuels de recueillir et de traiter les déchets solides et les eaux usées présentent un grave danger pour la santé publique, comme le démontrent les détritiques flottant dans la mer et jonchant les rues des villes, les décharges sauvages et les plages polluées. A l'heure actuelle, il n'existe pas au Liban d'usine de traitement des eaux résiduaires ni de fosses septiques. Une partie importante des eaux d'égoût et des effluents de l'agglomération de Beyrouth et d'un grand nombre de villes côtières sont rejetés directement dans la Méditerranée sans être traités. Dans certains cas, des trous de sonde sont creusés pour évacuer les eaux usées, polluant ainsi fréquemment la nappe; dans d'autres cas, elles sont utilisées pour l'irrigation, ce qui présente un grave danger du point de vue écologique, en particulier lorsqu'y est associé l'emploi de pesticides néfastes pour l'environnement.

98. Il existe deux usines de traitement des déchets solides dans l'agglomération de Beyrouth, mais aucune n'est actuellement en service. L'une d'elles peut être exploitée à nouveau après une remise en état peu coûteuse et l'installation des équipements indispensables; l'autre doit être remise à neuf en raison des graves dommages subis pendant la guerre. Le taux de déforestation au Liban constitue une source d'inquiétude, de même que l'envahissement et la dégradation des terres arables. Avant 1975, le Liban comptait 80 000 hectares de forêts; il n'en reste plus aujourd'hui que 60 000, 20 000 hectares (25 %) ayant été perdus en partie à cause du rejet dans le sol

d'effluents non traités. L'environnement est menacé par la pollution de l'air causée par les industries et, dans une moindre mesure, par les véhicules à moteur, tandis que la dégradation des zones côtières s'accroît en raison du déversement de déchets et de la forte concentration de population et d'activités économiques. Le rejet de déchets et d'effluents industriels en mer, le lessivage des terres cultivées et le déversement de pétrole et de produits chimiques des navires a réduit le rendement des pêches et couvert les plages de goudron.

99. Alors que le Liban entame sa reconstruction, il est essentiel que les préoccupations écologiques tiennent une place dans tous les efforts de relèvement et de développement. Il est nécessaire d'aider le Gouvernement libanais à mettre en place un ensemble de mesures relatives à l'environnement afin de prévenir de futures dégradations du milieu et de rationaliser l'élimination de la pollution existante. Il convient aussi de créer un dispositif institutionnel de gestion de l'environnement au niveau national et de l'intégrer à la planification du développement. Il n'existe actuellement aucun contrôle de la pollution de l'air, ni d'organisme responsable de la surveillance de la qualité de l'air. Concrètement, il faut instituer un organisme national chargé de planifier et de gérer le secteur de l'évacuation des effluents. Une assistance doit être apportée pour appuyer les autorités municipales qui ne sont pas en mesure de construire, d'exploiter et d'entretenir les systèmes nécessaires. Il convient de mettre en place un plan directeur actualisé de gestion des déchets et de procéder à des études de faisabilité concernant les projets retenus en vertu de ce plan.

100. Dans l'immédiat, un programme d'assistance technique de 7 millions de dollars des Etats-Unis est nécessaire pour les activités suivantes :

- i) réaliser une étude de gestion de l'environnement permettant d'identifier les dispositifs institutionnels les plus adaptés à la gestion écologique au Liban;
- ii) promulguer le cadre législatif instituant un ministère de l'environnement et une structure administrative appropriée définissant les responsabilités institutionnelles dans l'application des lois et règlements en matière d'environnement;
- iii) élaborer une politique nationale pour l'environnement indiquant les moyens de renforcer les capacités d'évaluation, de surveillance et d'application;
- iv) dresser l'inventaire des ressources naturelles du Liban;
- v) mettre en place le dispositif institutionnel de base permettant d'appliquer les politiques existantes, d'élaborer les cadres de réglementation appropriés, de recruter du personnel pour de nouveaux organismes chargés de l'environnement, d'obtenir des appuis pour accroître la sensibilisation du public et de créer un mécanisme national pour mener à bien des études d'impact dans le contexte des efforts de reconstruction et de développement. En outre, un programme d'assistance technique immédiate de 2 millions de dollars des Etats-Unis est nécessaire pour aménager le secteur de l'évacuation des effluents et des déchets grâce à la mise en place du cadre institutionnel, à l'actualisation du plan directeur et à la réalisation d'études sur les systèmes d'évacuation. En outre, une assistance financière de 35 millions de dollars des Etats-Unis est nécessaire pour procéder d'urgence à la remise en activité des ouvrages locaux.

101. A moyen terme, un programme d'assistance technique de 7 millions de dollars des Etats-Unis est nécessaire pour i) élaborer et mettre en oeuvre les projets concernant l'aménagement du littoral, l'urbanisme et l'établissement d'un plan national d'occupation des sols et ii) mettre au point un programme national de formation et d'enseignement concernant l'évacuation des déchets dangereux et des déchets déposés sur le littoral, les études d'impact et la gestion de l'environnement. Une assistance financière d'environ 200 millions de dollars des Etats-Unis sera nécessaire pour réaliser de nouvelles études techniques et de faisabilité à moyen terme ainsi que des projets de travaux publics urgents.

Estimation des besoins d'assistance technique immédiate :	9 millions de dollars E.-U.
Estimation des besoins d'assistance technique à moyen terme :	7 millions de dollars E.-U.
Estimation des besoins d'assistance financière immédiate :	35 millions de dollars E.-U.
Estimation des besoins d'assistance financière à moyen terme :	200 millions de dollars E.-U.

Secteur des transports

102. Dans une société qui a traditionnellement dépendu du commerce et du secteur des services pour son développement économique, d'excellents moyens de transport et des communications modernes sont essentiels à la croissance future. Après 16 années de guerre, le Liban ne dispose ni des uns ni des autres. En effet, le réseau de télécommunications du pays ne fonctionne pas bien, le réseau routier est déficient, les ports doivent être remis en état de toute urgence, l'approvisionnement en électricité est irrégulier et l'aéroport international exige d'importants investissements.

103. Pour remédier à cette situation, il faut reconstruire et rééquiper l'aéroport de Beyrouth, réorganiser le port de Beyrouth (ce qui nécessitera notamment l'ouverture de chantiers importants et l'installation de matériel de manutention), reconstruire ou doter d'un nouveau revêtement la majeure partie du réseau routier, renforcer ou rétablir les transports publics et restaurer le service postal. Outre la construction d'ouvrages civils et la fourniture d'équipements, un plan national de transport multimodal est hautement recommandé. La rationalisation institutionnelle, l'amélioration de la rentabilité et l'harmonisation du secteur des transports en fonction du plan constituent également des priorités.

104. En ce qui concerne l'aéroport international de Beyrouth, les équipements météorologiques, de navigation et de sécurité aérienne doivent être remplacés pour répondre aux normes industrielles minima. Il faudra en outre reconstruire le terminal et installer un nouveau système d'alimentation électrique. Enfin, il faudra créer un centre de formation et acquérir un

certain nombre de véhicules. Dans le port de Beyrouth, deux bassins sur quatre sont en service, un autre sera bientôt débarrassé des épaves et des débris qui l'encombrent et le quatrième sera transformé en poste à conteneurs. Il faudra remplacer les équipements de chargement et de manutention, construire des hangars et des aires d'entreposage et revoir le système de gestion.

105. Le réseau routier doit être complètement remis en état au moyen de projets prévoyant des opérations d'entretien courant ainsi que l'achèvement du programme intégré de travaux routiers et de l'aménagement de la voie expresse du nord et des itinéraires d'accès à Beyrouth. En outre, une haute priorité doit être accordée à la construction d'un périphérique autour de Beyrouth, d'une voie expresse vers le sud et d'une autre voie expresse en direction de la Syrie. Le renforcement du réseau en milieu rural devra également recevoir une attention prioritaire. Le secteur des transports publics nécessitera l'acquisition de 240 autobus ainsi que la construction de garages, d'ateliers de réparation et d'entretien et la remise en état des véhicules existants. Par ailleurs, il faudra élaborer, à titre prioritaire également, un plan directeur des transports publics. Enfin, le service postal dans son ensemble doit être complètement réorganisé.

106. Le coût de l'élaboration d'un plan directeur multimodal concernant tous les aspects des transports et de l'assistance technique visant à renforcer et à rationaliser le secteur est estimé à 10 millions de dollars des Etats-Unis. Le coût total de la remise en état de l'aéroport (à l'exclusion du terminal et du simulateur de vol) a été estimé à 50 millions de dollars des Etats-Unis pour une période de trois ans, tandis que la réorganisation complète du port de Beyrouth et des autres ports devrait s'élever à 280 millions de dollars des Etats-Unis. L'entretien et la construction des routes sont évalués à 590 millions de dollars des Etats-Unis. La remise en état et l'agrandissement du réseau des transports publics devrait coûter 10 millions de dollars des Etats-Unis et le programme d'assistance technique pour la réorganisation des services postaux est estimé à 5 millions de dollars des Etats-Unis.

Estimation des besoins d'assistance technique immédiate :	15 millions de dollars E.-U.
---	------------------------------

Estimation des besoins d'assistance financière à moyen terme :	930 millions de dollars E.-U.
--	-------------------------------

D. Développement social et mise en valeur des ressources humaines

Logement

107. Même avant le début du conflit en 1975, le parc immobilier national était largement insuffisant. Les années de guerre civile ont aggravé la crise du logement, détruisant en partie ou en totalité 200 000 unités d'habitation au moins (dont le coût s'établit à plusieurs milliards de dollars), sans compter que l'entretien des logements a été négligé au cours de cette période. On évalue à 900 000 environ le nombre des personnes déplacées en permanence, la

plupart occupant des maisons dont les résidents habituels - propriétaires ou locataires - sont absents. De nombreuses personnes déplacées ont construit illégalement des logements de qualité inégale sur des terrains qui ne leur appartiennent pas. La conséquence du manque de logements adéquats est que les petits appartements sont occupés par plus d'une famille, situation qui aggrave encore les tensions sociales. Le Ministère du logement et des coopératives est l'organisme gouvernemental chargé de réglementer le secteur du logement. La Banque du logement et l'Office du logement (ancien Fonds autonome du logement) sont les deux organismes placés sous l'autorité du Ministère qui fournissent des crédits destinés à la construction et à la réparation des logements.

108. Le principal obstacle que l'on rencontre dans le secteur du logement tient à l'insuffisance des fonds, problème multiforme qui a été encore aggravé par des taux d'intérêts négatifs, des taux d'inflation élevés et les fluctuations des taux de change (liées aux emprunts à l'étranger). Cette situation a posé la question de l'accès au logement des groupes à revenu intermédiaire et à faible revenu, qui ont vu leur pouvoir d'achat s'éroder sensiblement au cours des 15 dernières années. Ces facteurs ont débouché sur un système non viable du financement du logement, qui manque des ressources nécessaires.

109. A défaut d'un cadre directeur approprié, une autre possibilité, d'ailleurs peu séduisante, consisterait à affecter au logement des subventions gouvernementales considérables, ce qui alourdirait encore indûment un déficit budgétaire déjà très élevé. Le Gouvernement devra néanmoins étudier et mettre en place des politiques sociales qui visent à aider les groupes défavorisés et à faible revenu, en abordant des questions telles que le recours à de nouveaux instruments de prêt (crédits hypothécaires indexés de manière à assurer des taux d'intérêt positifs), le montant des subventions à affecter aux groupes bénéficiaires visés, ainsi que les modalités de mise en place du système de subventions et leur décaissement (subventions explicites et chiffrables). Une autre raison de l'insuffisance des logements disponibles tient à l'ensemble des règlements actuels en matière de location, qui a détourné l'investissement privé du secteur immobilier.

110. Le besoin le plus pressant est de fournir au système de financement immobilier, par l'intermédiaire de lignes de crédit, les fonds nécessaires pour réparer et reconstruire les logements. Etant donné l'aptitude du secteur privé à surmonter tous les obstacles dans le secteur du logement, on pourrait s'attendre à ce que l'Etat ne souhaite pas s'occuper de construire des ensembles de logements sociaux et préfère mettre en place un système de subventions au bénéfice des familles nécessiteuses.

111. Un programme d'assistance technique immédiate (2 millions de dollars) est nécessaire pour : i) réévaluer la législation relative au contrôle des loyers, dans le but de la supprimer progressivement; ii) dispenser une formation dans les domaines de l'administration, de la gestion, du financement et de la comptabilité; iii) évaluer les programmes de financement du logement, c'est-à-dire notamment déterminer la viabilité des programmes de prêt pour les

travaux de réparation et de reconstruction et concevoir de nouveaux instruments de prêt; iv) planifier, gérer et exécuter des programmes de réinstallation de personnes déplacées; et v) élaborer une politique nationale du logement. Les besoins en capitaux, dans l'immédiat et à moyen terme, ne sont pas compris dans ce chiffre. Pour donner une idée de l'immensité du problème, certains types de réparations du parc immobilier coûteraient à eux seuls 600 millions de dollars selon une évaluation modérée.

Montant estimatif des ressources
nécessaires au titre de l'assistance
technique immédiate : 2 millions de dollars E.-U.

Education

112. La guerre a causé d'immenses dommages aux établissements d'enseignement et un exode massif d'enseignants. Le secteur de l'enseignement connaît aujourd'hui plusieurs graves problèmes (locaux gravement endommagés; manque d'enseignants correctement formés; désorganisation de la formation pédagogique, tant des futurs enseignants qu'en cours d'emploi; grave pénurie de matériel didactique, en particulier de manuels; et désorganisation du système de gestion). Au total, 3 500 enseignants ont cessé d'exercer leur emploi et 5 000 enseignants non qualifiés ont été nommés pour assurer les services éducatifs de base. Le Centre de recherche-développement pédagogique, chargé de renouveler et de perfectionner la pédagogie ainsi que d'assurer la formation pédagogique, a cessé de fonctionner. Le taux d'inscriptions au niveau préuniversitaire a baissé et le taux d'analphabétisme des adultes aurait augmenté depuis le début de la guerre.

113. Malgré ces problèmes, le système éducatif a fait preuve d'une certaine résistance qui lui a permis de survivre dans des circonstances où la plupart des autres auraient pu s'effondrer. Il faut le soutenir d'urgence pour renforcer ses structures, afin d'en assurer la survie dans l'immédiat et de rendre possible plus tard un retour aux conditions de l'avant-guerre. A long terme, le Ministère de l'éducation doit être restructuré afin de le mettre à même de planifier et de gérer efficacement l'enseignement dans le pays. Il faut remanier l'ensemble du secteur éducatif, ce qui recouvre politique générale, stratégie et programmation de l'enseignement.

114. Une nation convalescente a besoin de fixer des priorités éducatives, parmi lesquelles la remise en état d'un enseignement primaire jadis universel, la réadaptation de la jeunesse grâce à un réseau développé de formation professionnelle, la relance de l'enseignement supérieur afin de fournir les spécialistes qui prendront en charge la reconstruction, et la mise au point d'un programme d'études à dominante technique afin de répondre aux besoins en main-d'oeuvre. Il est nécessaire, dans l'immédiat, de développer la formation pédagogique, de reconstruire les locaux scolaires, d'introduire un enseignement de base de type non classique et de mettre au point systématiquement des programmes d'enseignement. Il faut évaluer les besoins en matière de remise en état et de reconstruction des établissements d'enseignement et mobiliser les capitaux nécessaires pour les couvrir.

115. A court terme, il faut satisfaire les besoins d'urgence du Ministère de l'éducation dans le domaine de l'enseignement général préuniversitaire afin de jeter les fondations du redressement futur. Il est recommandé de lancer un programme d'assistance technique d'urgence (0,6 million de dollars) couvrant la formation pédagogique en cours d'emploi et un autre programme (4,2 millions de dollars) couvrant la remise en état partielle de certaines écoles primaires et de 35 écoles secondaires, ainsi que la fourniture du matériel et du mobilier de base pour l'enseignement primaire et l'enseignement moyen.

116. Un programme d'assistance technique immédiate (14,9 millions de dollars), dont la durée peut aller jusqu'à trois ans, est recommandé pour appuyer le système d'enseignement alors qu'on s'emploie à répondre à ses objectifs à long terme. Ce programme aura pour objectif de poursuivre la formation en cours d'emploi des enseignants, ainsi que de procéder à des examens approfondis du système éducatif qui renforceront sa capacité de planification et de gestion et de remettre en état les matériels, les installations et les services d'enseignement. En outre, les activités du programme seront axées sur l'enseignement de base, c'est-à-dire notamment le développement précoce de l'enfant, le soutien à l'enseignement primaire et l'enseignement de type non classique. Parallèlement, un programme d'aide immédiate à l'équipement (48,8 millions de dollars) est recommandé pour remettre en état des écoles secondaires et techniques et des collèges de formation pédagogique, ainsi que de reconstruire 16 écoles primaires ou secondaires.

Montant estimatif des ressources
nécessaires au titre de l'assistance
technique immédiate : 15,5 millions de dollars E.-U.

Montant estimatif des ressources
nécessaires au titre de l'aide
financière immédiate : 4,2 millions de dollars E.-U.

Montant estimatif des ressources
nécessaires au titre de l'aide
financière à moyen terme : 48,8 millions de dollars E.-U.

Le secteur sanitaire

117. Parmi les effets les plus mortels de 16 années de guerre civile au Liban, il faut citer la fragmentation progressive, la dislocation et, en fin de compte, la disparition d'un système fonctionnel de soins de santé indispensable à une population de plus en plus appauvrie et vulnérable. Le caractère ininterrompu du conflit, les déplacements de population, l'exode des cadres et la désintégration générale de l'économie ont réduit la capacité, les ressources et les prestations du secteur sanitaire à un niveau dangereusement bas. En dehors de l'impact direct de la guerre civile sur les taux de morbidité et de mortalité, les principaux problèmes sanitaires tiennent aux effets indirects causés par les privations et par la propagation des maladies transmissibles entre les différents groupes de population. Les maladies diarrhéiques, dont la dysenterie et la typhoïde, se répandent dans certaines

régions et constituent la principale cause de décès des enfants de moins de 2 ans. Seule l'implantation d'un système intégré de santé peut renverser cette tendance alarmante.

118. Durant le conflit, l'OMS, l'UNICEF et plusieurs ONG, avec le soutien de donateurs, ont pu maintenir le strict minimum de services dans une situation très difficile, mais ce bilan est loin d'être suffisant. Les soins de santé et les médicaments les plus élémentaires sont hors de la portée de 80 % de la population. Les services de santé publique emploient 1 800 personnes réparties entre 19 hôpitaux publics et plus de 160 centres de santé et dispensaires, mais leur rémunération est si faible qu'il leur faut trouver d'autres sources de revenu pour survivre. La qualité des services est réduite au minimum. Une partie substantielle du budget national de santé (80 %) sert à subventionner les hôpitaux privés.

119. Les besoins du secteur sanitaire sont beaucoup trop grands pour être satisfaits grâce à l'aide de la communauté internationale. Le programme ici défini vise à doter le Liban d'un système axé sur les services de santé de base, destinés principalement aux secteurs les plus touchés de la population : zones rurales, pauvres des zones urbaines, personnes déplacées et handicapés.

120. Un programme de soins de santé primaires et de services de santé de base est nécessaire dans l'immédiat et devrait comporter les éléments ci-après : i) renforcement des services sanitaires dans l'optique des soins de santé primaires; ii) extension du programme d'immunisation afin de réduire l'incidence des maladies pour lesquelles existe un vaccin préventif, surtout la rougeole, ainsi que d'éradiquer la poliomyélite et le tétanos néonatal; iii) lutte contre les maladies diarrhéiques; iv) lutte contre les maladies respiratoires aiguës et la tuberculose; v) programmes de santé maternelle et infantile; vi) programme de médicaments essentiels; vii) santé mentale abus des drogues; et viii) programmes axés sur les déficiences nutritionnelles. Le coût estimatif de l'assistance technique est de 11,5 millions de dollars. La remise en état de sept hôpitaux qui serviront de centres de consultation (soins de santé primaires) fait également partie de la stratégie des services sanitaires de base et le coût en est évalué à 2,5 millions de dollars.

121. Un appui institutionnel (2 millions de dollars) est nécessaire pour aider le Ministère de la santé à : i) renforcer les services de statistiques sanitaires afin de permettre une planification à moyen et à long terme; ii) mettre en place un système de suivi et d'évaluation; iii) relancer le système de soins de santé, en procédant notamment à une réforme administrative, à un examen des besoins en matière de main-d'œuvre et de formation et à une analyse des coûts de la prestation des soins de santé; iv) créer des systèmes automatisés d'information sanitaire; v) contrôler la qualité des produits médicaux; et vi) réorganiser le programme de lutte contre les insectes et les rongeurs.

122. A moyen terme, le Gouvernement voudrait en priorité construire et équiper sept centres de soins de santé primaires ainsi qu'équiper six centres de dialyse rénale. Le montant total de l'aide financière nécessaire s'élève à 9 millions de dollars.

Montant estimatif des ressources
nécessaires au titre de
l'assistance technique immédiate : 16 millions de dollars E.-U.

Montant estimatif des ressources
nécessaires au titre de l'aide
financière à moyen terme : 9 millions de dollars E.-U.

Main-d'oeuvre et affaires sociales

123. L'une des questions clefs que le Liban d'après-guerre doit affronter est le taux élevé de chômage. Pour assurer la stabilité sociale et économique, il faut que les Libanais trouvent rapidement la possibilité d'exercer des emplois rémunérés. Il faut visiblement faire appel à tous les aspects de l'activité économique du pays pour les créer et répondre ainsi aux besoins de la population. Si l'accent doit être mis sur la création d'emplois, d'autres aspects de la politique de la main-d'oeuvre et des affaires sociales - en particulier la formation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre - sont étroitement liés aux besoins du Liban en matière de reconstruction et de développement. Tous les établissements de formation appellent une remise en état; bon nombre d'adultes, parmi lesquels d'anciens membres de la milice, n'ont pas reçu de formation appropriée. La guerre a eu des effets dévastateurs sur la population et laissé dans son sillage des milliers de mutilés qui ont besoin de recevoir une formation professionnelle.

124. En matière de formation, les besoins sont multiples : formation professionnelle des mutilés; formation et recyclage des adultes; développement de la formation initiale dans l'entreprise; reconstruction et remise en état des centres de formation et fourniture d'un matériel de formation de base. Le Ministère du travail est installé dans des locaux insuffisants et mal équipés et a besoin de recevoir un appui surtout sur le plan de l'analyse fonctionnelle et de la restructuration de ses services, en complément à la formation des hauts fonctionnaires et à la révision de la législation du travail. Le Liban compte des coopératives en activité, mais dont les formateurs ont besoin de recevoir un soutien en matière de formation. En ce qui concerne le Fonds de sécurité sociale, il appelle un examen et, ultérieurement, un programme de remise en état comportant une automatisation complète de l'assurance maladie; par ailleurs, il est nécessaire de créer un système de pensions de retraite.

125. Un programme trimestriel d'assistance technique (0,3 million de dollars) est nécessaire d'urgence pour : i) revoir les statistiques de base de la main-d'oeuvre; ii) analyser/évaluer les services gouvernementaux dans les domaines suivants : formation, problèmes de main-d'oeuvre, affaires sociales et sécurité sociale; et iii) remanier la politique générale de formation, y compris l'organisation et les finances. D'autres questions urgentes qui relèvent des affaires sociales, comme la politique de protection sociale ou le ciblage de groupes vulnérables, sont intégrées aux programmes proposés au titre de l'aide d'urgence (sect. IV, par. 81 à 86).

126. De plus, un programme d'assistance technique immédiate (5,7 millions de dollars) est nécessaire pour prendre en charge : i) les aspects prioritaires de la formation, dont la formation et le recyclage de hauts fonctionnaires; la création d'un groupe tripartite de formation; le renforcement de l'Institut d'administration publique; l'examen et le renforcement de la capacité de formation des cadres; la formation professionnelle des mutilés; la formation et le recyclage des adultes; le remaniement de l'enseignement technique ainsi que des normes et programmes de formation professionnelle; la fourniture de documents et de matériel de formation; et la mise en place de la formation, y compris la formation dans les zones rurales et la formation dans l'entreprise; ii) un appui institutionnel au Ministère du travail, y compris la restructuration du Ministère; la formation de hauts fonctionnaires; la révision de la législation du travail; l'élaboration d'une législation sur l'emploi des mutilés; l'éducation des travailleurs, y compris la formation des formateurs; et la fourniture de matériel opérationnel et de formation; iii) un appui aux coopératives en matière de mise en place d'institutions; et iv) un appui à la formation et à la mise en place de systèmes, à l'intention de la sécurité sociale. L'aide matérielle est limitée à la remise du minimum de matériel de formation nécessaire pour mettre en oeuvre les programmes et ne comprend aucune fourniture pour la construction ou la réparation des bâtiments, les équipements fixes et le mobilier.

Montant estimatif des ressources
nécessaires au titre de l'assistance
technique immédiate : 6 millions de dollars E.-U.

E. Planification nationale et administration

Statistiques

127. A l'heure actuelle, il n'existe pratiquement pas de statistiques nationales concernant le Liban qui soient à jour. L'immeuble abritant l'Office central de statistique, principal organisme officiel chargé de compiler les statistiques nationales, et, avec lui, tout le matériel et la documentation ont été détruits pendant la guerre. Seul un tiers du personnel nécessaire est disponible, et encore ne dispose-t-il ni de matériel ni de locaux.

128. Dans ces circonstances extrêmement difficiles, le Liban ne dispose pas de la base de données statistiques indispensable pour entreprendre l'oeuvre de reconstruction et de développement. Il faut réaliser d'urgence des enquêtes sociales et économiques et évaluer l'étendue des destructions. Il importe aussi de veiller à ce que les activités statistiques soient menées en coordination avec les différents ministères, compte tenu des besoins particuliers de chacun d'eux. La capacité de mener des enquêtes régulières, de coordonner la collecte des statistiques et de créer une base de données nationale constitue une condition préalable à toute planification et programmation du développement.

129. Il faut entreprendre sans retard un programme de remise en état en mettant à la disposition de l'Office central de statistique les locaux, le mobilier et les installations nécessaires en fait d'ordinateurs et de reprographie, et en fournissant au Liban l'assistance technique qui lui permettra d'élaborer avec l'aide des techniques modernes un échantillon statistique principal et de concevoir et réaliser des enquêtes démographiques, économiques et sociales, en particulier des enquêtes sur les personnes déplacées, sur la population active et sur les revenus et les dépenses des familles. Il faut veiller également à réaliser sans délai un recensement industriel et un recensement agricole. L'ensemble de ce programme, qui ne souffre aucun retard, devrait coûter 4 millions de dollars. En outre, on évalue à 11 millions de dollars le coût d'un programme d'assistance technique à long terme qui devrait permettre à l'Office national de statistique d'être pleinement opérationnel grâce à un programme de formation approfondi prévoyant la création d'un centre de formation statistique, l'élaboration de bases de données nationales (par exemple en matière de population et de logement), l'établissement de réseaux d'ordinateurs reliés à l'Office et le développement des capacités nationales de réalisation d'enquêtes socio-démographiques.

Montant estimatif des ressources
nécessaires au titre de l'assistance
technique immédiate : 4 millions de dollars E.-U.

Montant estimatif des ressources
nécessaires au titre de l'assistance
technique à moyen terme : 11 millions de dollars E.-U.

Planification nationale

130. L'établissement d'un plan à moyen terme doit permettre de fixer des priorités nationales et une stratégie-cadre, afin de tirer le meilleur parti des ressources humaines, financières et naturelles du Liban. Ce plan devrait comprendre un cadre macro-économique global dans lequel s'inscrirait la politique économique du pays et définir les bases d'une stratégie de développement à long terme. Le coût de la mise au point du plan est évalué à 1 million de dollars. Le plan devrait définir des priorités sectorielles qui exigeront des plans d'investissement et des études de faisabilité concernant la mobilisation des ressources nationales et internationales. Les autorités du pays évaluent à environ 2 millions de dollars l'assistance requise pour élaborer ces études d'investissement et l'appui technique nécessaire pour assurer la gestion, la réalisation et la surveillance des objectifs du plan et pour coordonner l'assistance extérieure.

Montant estimatif des ressources
nécessaires au titre de l'assistance
technique immédiate : 3 millions de dollars E.-U.

Administration

131. L'organe qui est censé planifier, guider et appuyer le développement du Liban paraît aujourd'hui atteint d'une grave paralysie. L'Administration, qui a été laissée à l'abandon pendant 16 années, est incapable de relever les

défis qui se dressent devant elle. Elle souffre de l'absence de clarté dans la définition et la répartition des compétences et d'une centralisation excessive, et rencontre de sérieuses difficultés à attirer des fonctionnaires compétents. La proportion des postes vacants varie entre 50 et 70 %, selon les grades; les traitements et les indemnités sont nettement insuffisants par rapport au coût de la vie. L'organisation des carrières est laissée au hasard et, en principe, il n'y a eu aucune promotion depuis 1982.

132. Les qualifications techniques et les compétences de gestion sont peu développées, et les structures hiérarchiques s'avèrent inefficaces. Les règlements et statuts définissant les droits et obligations des fonctionnaires sont anachroniques. L'infrastructure physique n'a pas été renouvelée depuis le milieu des années 70 et le manque de matériel de base se fait durement sentir.

133. Pour remédier à ces carences de l'Administration, un programme de réforme et d'assistance est proposé. Il s'articule sur deux phases :

a) Création d'un cadre institutionnel et élaboration d'un plan de réforme.

La Commission nationale de la réforme administrative, dont la direction a été confiée à une personnalité de rang très élevé, devra désigner les domaines où des réformes s'imposent en priorité, établir un programme de travail, décider quelles seront les priorités nationales et les responsabilités institutionnelles s'agissant de planifier, d'adapter et de réaliser ces priorités et de veiller à leur suivi. Des décisions sont également attendues touchant la structure verticale de l'Administration, les moyens d'assurer un contrôle et une coordination efficaces et le degré de décentralisation des fonctions et des responsabilités. Le rôle de l'assistance technique requise consiste à appuyer les efforts du Gouvernement et à élaborer un plan global de réforme. La réalisation du programme soit s'étaler sur une période allant de six à neuf mois. Son coût est estimé à 600 000 dollars;

b) Réalisation du Plan de réforme de l'Administration. Le Plan devra être axé sur les domaines suivants : réalisation par étapes de la révision des structures des institutions visées; modernisation du cadre judiciaire et législatif; définition des postes et des besoins en personnel, mise à jour des définitions d'emploi et de la rémunération globale, réalisation de programmes de formation; amélioration de la structure des finances publiques, notamment en ce qui concerne la budgétisation, les comptes de la nation, la formation du revenu national et les systèmes de paiement; modernisation de l'infrastructure administrative, du matériel et des systèmes informatiques. La réalisation du Plan devrait s'étaler sur une période allant de trois à cinq ans. Son coût est estimé à 4,4 millions de dollars.

134. Si le besoin d'une amélioration des méthodes de gestion et d'une rénovation des structures se fait sentir dans pratiquement tous les ministères, comme on pourra le lire dans les sections pertinentes du présent

rapport, il y a un ministère qui a vraiment besoin d'une aide d'urgence : c'est le Ministère des finances, dont l'action se répercute sur l'ensemble du secteur public. A moins que des mesures énergiques ne soient prises, le Liban risque de voir la situation de ses finances publiques se délabrer davantage encore. Le seul moyen de réduire le déficit des finances publiques, tout en continuant à fournir une gamme étendue de services publics, comme la présente évaluation d'ensemble le recommande, consiste à intensifier l'effort de production (et de recouvrement) des recettes. Le programme d'assistance immédiate d'un montant de 1 million de dollars qui est requis devra être axé sur les objectifs suivants : i) produire davantage de recettes; ii) accroître les recettes en les diversifiant au lieu de se limiter aux seuls impôts indirects et taxes à la consommation, et améliorer le recouvrement de l'impôt en informatisant le système central d'enregistrement et de recouvrement; iii) améliorer la gestion des ressources; iv) étudier la structure et la gestion des finances publiques, y compris la macroplanification; v) élaborer un programme de surveillance et de suivi; vi) former des cadres moyens et supérieurs.

Montant estimatif des ressources nécessaires au titre de l'assistance technique immédiate :	1,6 million de dollars E.-U.
---	------------------------------

Montant estimatif des ressources nécessaires au titre de l'aide financière à moyen terme :	4,4 millions de dollars E.-U.
--	-------------------------------

F. Relance économique

Services bancaires et financiers

135. Un profond malaise s'est emparé du système bancaire libanais. Avant la guerre, le Liban était un centre bancaire animé où affluaient des capitaux de toute provenance, attirés par un régime des changes libre et un secret bancaire rigoureux. A partir de 1986, le secteur bancaire a dû affronter cinq grands problèmes, sans parler de la dépréciation de la livre libanaise et d'une situation locale guère favorable aux investissements. Il s'agissait des problèmes posés par les prêts improductifs, des taux d'intérêt excessivement élevés, la hausse des coûts, les détournements de fonds et la non-application de la réglementation. Pourtant, alors que la détérioration constante de la situation politique et des conditions de sécurité n'avait pas réussi à l'entamer, il a fallu attendre jusqu'en 1988 pour que la confiance dans le système bancaire libanais soit ébranlée, notamment à la suite de la révélation d'irrégularités qui auraient entaché les pratiques bancaires. En 1989, sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs - les risques liés à la conduite des opérations bancaires dans une économie de guerre, la mauvaise gestion, les détournements de fonds et la non-application de la réglementation bancaire -, les capitaux ont fui le pays et plusieurs banques libanaises ont dû faire face à des problèmes de liquidités.

136. Il faut réaliser d'urgence une réforme radicale du système bancaire. Il faut réduire le nombre des banques commerciales, qui s'élève aujourd'hui à 79, eu égard notamment au fait que le monde de la banque commerciale est dominé par un nombre relativement réduit de banques. Les banques qui émergeraient d'une restructuration seraient moins nombreuses, mais plus puissantes et dotées d'assises financières plus solides. La réforme du système bancaire doit également porter sur le cadre réglementaire et législatif; elle doit permettre de mieux appliquer et faire appliquer la réglementation en vigueur et d'améliorer les méthodes de gestion. Elle devrait aussi favoriser l'entrée en scène d'autres intermédiaires financiers prêts à investir dans la reconstruction du pays. En effet, le Liban n'a jamais connu le système des banques d'affaires qui permet à des investisseurs de contracter des obligations à long terme en échange de capitaux permanents. Jusqu'ici, le système bancaire n'a jamais été utilisé comme instrument d'investissement. Par ailleurs, il faut de toute évidence renforcer la Banque centrale, compte tenu de son rôle essentiel en matière de politique monétaire, et la doter de systèmes appropriés de collecte des données. Il faut favoriser l'apparition de nouveaux intermédiaires financiers, comme un marché financier, si l'on veut que le Liban redevienne un centre de services bancaires et financiers. Enfin, en ce qui concerne les assurances, les garanties de prestations y sont souvent douteuses, et seule une poignée de sociétés assurent une formation, qui ne porte que sur les techniques de vente.

137. Un programme d'assistance technique dont le coût est évalué à 1 million de dollars doit être réalisé sans retard pour renforcer la capacité de la Banque centrale de concevoir et de gérer une politique monétaire mieux adaptée et d'entreprendre sa propre réorganisation.

138. Un programme d'assistance technique immédiate dont le coût est évalué à 2 millions de dollars doit être également lancé pour aider le pays à entreprendre une réforme de son système bancaire, axée sur l'élaboration et l'application d'un ensemble de dispositions législatives et réglementaires, et sur la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la création sans délai de banques d'affaires. Pour attirer les flux financiers qui seront disponibles sitôt que les banques koweïtiennes autoriseront les transferts non assortis de restrictions et tirer pleinement parti des possibilités nées de la débâcle de la Bank of Credit and Commerce International, les grandes banques libanaises disposant de réseaux internationaux doivent absolument créer des services institutionnels efficaces. Toute réforme du système bancaire doit prévoir des possibilités accrues de formation dans des domaines comme les techniques bancaires modernes et les services financiers offerts à la clientèle. Par ailleurs, comme une supervision efficace des banques dépend de la capacité de la Commission de contrôle des banques, il faut assurer à celle-ci un appui stratégique et des possibilités de développement institutionnel et de formation. Il faut également contribuer au développement des capacités institutionnelles de formation offertes aux futurs spécialistes et portant sur les principes, pratiques et techniques des différents types d'assurance. Enfin, une assistance technique est nécessaire pour réaliser une étude de faisabilité concernant la relance du marché financier libanais et la mise au point d'autres mécanismes financiers.

Montant estimatif des ressources
nécessaires au titre de l'assistance
technique immédiate :

3 millions de dollars E.-U.

Agriculture et développement rural

139. La production agricole a beaucoup stagné au Liban pendant la guerre, au point qu'en 1990 la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut était inférieure à son niveau de 1966. L'infrastructure agricole et en particulier le système d'irrigation, les installations de stockage, les bâtiments et les routes ont été gravement endommagés par le conflit. L'administration de l'agriculture a été mise dans l'impossibilité de jouer son rôle, et le Gouvernement central n'a pas été en mesure de fournir aux exploitants agricoles les services qu'ils en attendaient. La rendement de certaines cultures a diminué considérablement, cependant que d'autres, comme la betterave sucrière et le tabac ont disparu complètement. Les cultivateurs n'ont pas pu maintenir la production et de vastes étendues de terres agricoles ont été laissées à l'abandon. Les exportations de produits agricoles ont diminué de manière appréciable, à la suite de nombreux facteurs, dont la dépréciation de la livre libanaise, la hausse considérable des prix des matières premières et des intrants agricoles, la pénurie d'électricité et les difficultés rencontrées dans le domaine du transport des produits agricoles.

140. Pour améliorer la sécurité alimentaire et accroître la production alimentaire et agricole, il faut adopter une politique axée sur l'utilisation maximale des ressources agricoles destinées tant à la consommation intérieure qu'à l'exportation. Cette politique devrait avoir pour objectif de favoriser une utilisation intensive de l'eau, de la terre et du travail (y compris le travail des femmes), d'améliorer les systèmes d'exploitation et les méthodes de culture et de diversifier le choix des cultures. L'exploitation des ressources forestières et halieutiques doit se faire dans le cadre d'un programme de développement durable qui assure la protection de l'environnement et des ressources naturelles du pays. Une politique de développement régional devrait contribuer au développement des campagnes et, par là même, au relèvement du niveau de vie des groupes les plus vulnérables, dont les femmes. L'assistance technique est nécessaire dans les sept domaines suivants : crédit, coopératives et mécanisation agricole; assainissement des terres; mise en valeur des ressources humaines; irrigation; rendement des cultures et commercialisation; développement des industries de transformation; productions animales et développement de la pêche.

141. Pour faire face aux besoins très importants de l'agriculture et du développement rural, sept programmes d'assistance technique sont proposés, avec indication, pour chacun d'eux, du coût estimatif des projets à réaliser immédiatement et des projets à moyen terme : i) protection de l'environnement et développement rural durable par l'intermédiaire du reboisement et d'autres projets - 1 million de dollars immédiatement et 4,1 millions de dollars à moyen terme; ii) mise en place et renforcement des moyens nécessaires à l'amélioration de la vulgarisation et de la recherche agricoles - 1,1 million de dollars immédiatement et 8,3 millions de dollars à moyen terme;

iii) gestion des eaux souterraines et des ressources disponibles pour l'irrigation - 0,9 million de dollars immédiatement et 34,2 millions de dollars à moyen terme; iv) amélioration du rendement des cultures et mise au point ou amélioration des semences - 1,4 million de dollars immédiatement et 7,5 millions de dollars à moyen terme; v) développement de l'élevage et de la pêche - 1 million de dollars immédiatement et 5,7 millions de dollars à moyen terme; vi) fourniture d'une aide aux systèmes de crédit, aux coopératives et à la mécanisation agricole - 1 million de dollars immédiatement et 4,5 millions de dollars à moyen terme; vii) commercialisation des produits agricoles, contrôle de la qualité et développement des industries de transformation - 1,1 million de dollars immédiatement et 10,2 millions de dollars à moyen terme.

142. Il faut également procéder immédiatement à des investissements d'infrastructure, notamment en vue du développement de l'irrigation. Ces investissements, qui d'après une estimation prudente, se chiffrent à 200 millions de dollars, doivent être réalisés dans les domaines suivants : i) remise en état des petits réseaux traditionnels d'irrigation - 25 millions de dollars; ii) construction de petits barrages et réseaux d'irrigation - 25 millions de dollars; iii) grands ouvrages d'irrigation - 100 millions de dollars; iv) autres infrastructures rurales et agricoles - 50 millions de dollars. En outre, si l'on veut que les efforts de remise en état du secteur agricole soient couronnés de succès, il faut étudier la possibilité de créer une banque de crédit agricole spécialisée.

143. Enfin, il est prévu, dans le cadre d'un programme d'aide alimentaire, d'utiliser outre l'aide alimentaire, l'aide financière comme des stimulants pour favoriser le retour à la terre et la reprise des activités agricoles. Ce programme devrait également contribuer à créer des emplois, faciliter la réinstallation des personnes déplacées et promouvoir l'autosuffisance. Son coût est estimé à 20 millions de dollars pour deux années.

Dollars E.-U.

Montant estimatif des ressources nécessaires au titre de l'assistance technique immédiate :	7,5 millions
Montant estimatif des ressources nécessaires au titre de l'assistance technique à moyen terme :	74,5 millions
Montant estimatif des ressources nécessaires au titre de l'aide financière :	200,0 millions
Montant estimatif des ressources nécessaires au titre de l'aide alimentaire :	20,0 millions

Industrie

144. Le secteur industriel a beaucoup souffert de la guerre, qui a causé la destruction de nombreuses entreprises et installations de production. On évalue à 250 le nombre d'usines qui ont été endommagées ou détruites, alors que 600 à 700 entreprises ont dû fermer leurs portes à la suite du conflit. Parmi celles qui subsistent, un grand nombre sont arrêtées ou ne tournent qu'à 20 ou 30 % de leur capacité d'avant guerre; elles sont constamment aux prises avec des pénuries de matières premières et d'énergie, et avec des difficultés de transport. La population active dans l'industrie est passée de 140 000 personnes en 1975 à 45 000 en 1985, et il y a tout lieu de craindre que son niveau actuel ne traduise un recul encore plus accentué. La crise du Golfe et le ralentissement de la croissance économique observée ces dernières années ont également entraîné un ralentissement de la croissance industrielle au Liban. La diminution des exportations industrielles consécutive à la crise du Golfe a entraîné une perte évaluée à environ 130 millions de dollars (base annuelle).

145. Le Gouvernement a besoin d'une aide pour relancer l'industrie, en y faisant une place de choix au secteur privé. L'assistance technique est indispensable pour remettre en état les secteurs clefs de l'industrie, notamment le secteur pétrolier. Le Gouvernement attache beaucoup d'importance également à l'amélioration de la qualité des produits libanais destinés à l'exportation sur les marchés internationaux. Au cours des 16 dernières années, le secteur industriel a connu une hémorragie de la main-d'oeuvre spécialisée. Il faut disposer d'institutions capables de former la main-d'oeuvre technique nécessaire. Enfin, comme beaucoup d'industries comptent parmi les grands pollueurs, il faut s'efforcer d'accroître leur rendement énergétique et de réduire leur incidence négative sur l'environnement.

146. On évalue à 4,5 millions de dollars le coût d'un programme d'assistance technique visant à renforcer la capacité du Gouvernement de planifier et d'orienter le secteur, promouvoir les investissements du secteur privé, assurer la compétitivité des industries par l'établissement de normes de qualité et fournir un appui technique initial indispensable à certaines industries qui ont eu à souffrir du conflit. On évalue à 3,5 millions de dollars le coût d'un programme visant à moderniser et renforcer les programmes de formation technique et d'enseignement des méthodes de gestion destinés aux industries et à réaliser des études de faisabilité concernant les financements étrangers et les financements conjoints. On évalue à 9 millions de dollars le coût d'un programme visant à fixer des normes de pollution, améliorer le rendement énergétique d'un certain nombre d'usines et réduire le niveau de leurs émissions polluantes et de leurs déchets industriels.

Dollars E.-U.

Montant estimatif des ressources nécessaires au titre de l'assistance technique immédiate :	9 millions
Montant estimatif des ressources nécessaires au titre de l'assistance technique à moyen terme :	8 millions

Commerce

147. La promotion du commerce, domaine dont l'importance s'est accrue à la suite des événements récemment survenus dans la région, est étroitement liée tant au secteur industriel qu'au secteur agricole. Bien que la livre libanaise se soit dépréciée ces dernières années, d'où une baisse du coût relatif de la main-d'oeuvre, les exportations ont considérablement diminué du fait de la concentration des hostilités dans la région industrialisée de Beyrouth-Est et des perturbations du fonctionnement du principal port du pays, ainsi bien sûr que de la crise du Golfe et de la guerre qui en a résulté.

148. On dispose de peu de renseignements fiables sur le commerce libanais, mais les exportations libanaises vers la région du Golfe, l'Iraq et la Jordanie avaient représenté ces dernières années 40 à 50 % du total des exportations du pays. En 1990, les exportations (en dollars des Etats-Unis) étaient estimées à moins de 60 % du niveau qu'elles avaient atteint en 1988, et l'on évalue à 200 millions de dollars les pertes totales à l'exportation due à la crise du Golfe. Les exportations de produits agricoles ont été très durement touchées car les pays du Golfe absorbaient près de 96 % des exportations de fruits du Liban.

149. Il convient de réexaminer l'avantage comparatif du Liban dans le domaine du commerce comme dans celui des services. En raison des hostilités, de nombreuses entreprises n'ont pu se tenir au courant des derniers progrès scientifiques, ce qui a affaibli la compétitivité globale du Liban à l'égard du monde extérieur et affecté son commerce. La situation a été particulièrement difficile dans les branches d'activité qui s'étaient délibérément orientées vers le marché de la région du Golfe. Les conditions qui ont permis au Liban de prospérer dans la période d'avant 1975 ont disparu et la compétitivité future du Liban dépend du perfectionnement de son savoir-faire dans les domaines où le pays possède un avantage comparatif potentiel. Toutes les tentatives de reconstruction et de développement d'envergure doivent s'accompagner d'une analyse de ce type, quelle que soit la forme qu'elle revêt - analyse institutionnelle ou établie dans le cadre, par exemple, de séminaires et d'équipes de réflexion. Les autorités nationales procèdent actuellement à la révision des accords commerciaux passés avec plusieurs pays et examinent des questions comme celle du "dumping" illégal.

150. Un programme d'assistance technique à moyen terme d'un montant de 0,50 million de dollars est nécessaire pour : i) l'établissement d'un réseau d'information commercial et d'un centre de promotion du commerce; ii) l'élaboration du cadre institutionnel régissant le commerce et les exportations et la fourniture d'un appui sélectif en matière de développement institutionnel aux principaux organismes, notamment le Ministère du commerce et les offices de commercialisation, et au processus de sélection des produits d'exportation; iii) la mise au point d'un système d'adaptation des produits, de maintien des normes et de contrôle de la qualité ainsi qu'une assurance-crédit à l'exportation; iv) le parrainage et l'organisation de foires commerciales et d'activités de promotion commerciale analogues; et

v) l'organisation de séminaires sur des questions telles que les techniques d'exportation, l'expansion des exportations vers le marché européen d'après 1992 et le rôle du Liban dans l'économie régionale.

Montant estimatif des ressources
nécessaires au titre de l'assistance
technique à moyen terme :

0,5 million de dollars E.-U.

Culture et tourisme

151. La société libanaise est intimement liée à son patrimoine culturel et à son histoire. Le Liban a hérité de quelques-uns des sites archéologiques parmi les plus importants et les plus beaux, mais plusieurs années de conflit les ont gravement endommagés. A Tyr, le quartier où se trouvent d'anciennes citernes, des temples et l'hippodrome, a beaucoup souffert du manque d'entretien ainsi que de destructions délibérées. Certains bâtiments du site et voisins du site sont occupés par des réfugiés ou des personnes déplacées. Bien qu'ils soient moins directement touchés par la guerre, plusieurs édifices architecturaux de Jaalbek ont souffert d'un manque d'entretien et une assistance est donc nécessaire à ce titre. La ville de Sidon a été gravement touchée par les bombardements, l'"Hammam Al-Mir" et d'autres parties plus anciennes de la ville ont été détruits ou gravement endommagés. A cause des hostilités, des familles de réfugiés et de personnes déplacées se sont installées dans tous les espaces disponibles, même les monuments historiques. D'autres sites, notamment Batroun, St. Giles, Byblos, Khan Khalde et Jiyé, ont été directement endommagés ou souffrent d'une absence presque totale d'entretien.

152. Le Musée national de Beyrouth a subi de nombreux dégâts au cours de la guerre, principalement du fait qu'il se trouve sur la "Ligne verte", la ligne de démarcation qui sépare Beyrouth-Est de Beyrouth-Ouest et où se sont déroulés certains des combats les plus acharnés de toute la guerre. Le bâtiment est encore debout, mais les vitrines du musée ont été gravement endommagées sinon pillées, ses galeries criblées de balles, ses portes fracturées et il y a des infiltrations d'eau dans le plafond. En outre, le niveau de la nappe phréatique qui s'élève dans les caves menace les nombreux objets culturels et antiquités qui y sont entreposés.

153. Un programme d'assistance technique d'un montant de 1,4 million de dollars est requis d'urgence pour : i) évaluer les dommages subis par le Musée national et déterminer les besoins de remise en état et de reconstruction; ii) faire l'inventaire des collections subsistantes du Musée; iii) évaluer les besoins de protection et d'entretien des grands sites archéologiques; iv) équiper et meubler le Musée national ainsi qu'entreprendre des travaux de réparation d'urgence; v) organiser des programmes de formation à l'intention des hauts fonctionnaires intéressés; et vi) réviser le cadre législatif concernant le patrimoine culturel.

154. Un programme d'assistance technique immédiate se montant à 2,2 millions de dollars est nécessaire pour : i) évaluer les dégâts subis par les principaux sites archéologiques et mettre au point des plans détaillés en vue des travaux de restauration, de remise en état et d'entretien; ii) renforcer les moyens dont dispose la Direction des antiquités en matière de catalogage, planification et gestion de ce secteur; et iii) mener une campagne internationale pour préserver le patrimoine archéologique et historique de Tyr. En outre, une assistance matérielle d'un montant de 7 millions de dollars est nécessaire pour : i) la remise en état du Musée national et d'autres musées, ii) l'entretien et la préservation de 12 sites archéologiques importants et iii) la conservation d'objets archéologiques et historiques.

155. Dépendant étroitement des attraits culturels du Liban, le secteur du tourisme était avant 1975 une importante source de revenus pour les secteurs privé et public. Ce secteur du tourisme devait être laissé pour l'essentiel aux investisseurs du secteur privé, mais le Gouvernement demande qu'on l'aide à planifier le secteur, établir des programmes d'investissement, inventorier les sites touristiques et mettre en place des activités de formation dans des domaines tels que la gestion hôtelière. Il faut en particulier renforcer le Centre de formation à l'hôtellerie de Dekwaneh et fournir une aide technique pour permettre à cette école d'étendre son programme d'enseignement et d'élargir ses programmes de formation pratique. Le coût total de l'assistance technique demandée pour ce secteur est estimé à 2,4 millions de dollars.

Montant estimatif des ressources nécessaires au titre de l'assistance technique immédiate :	6,0 millions de dollars E.-U.
---	-------------------------------

Montant estimatif des ressources nécessaires au titre de l'aide financière immédiate :	7,0 millions de dollars E.-U.
--	-------------------------------

V. EVALUATION FINANCIERE DES BESOINS

156. On trouvera dans le tableau ci-joint une liste récapitulative des dépenses financières que l'on estime nécessaires pour fournir une assistance technique et une aide financière immédiates et à moyen terme, correspondant aux besoins du Liban. Les programmes immédiats s'étendent sur trois ans au maximum, l'accent étant mis sur les deux premières années, tandis que les programmes à moyen terme s'étalent sur trois à cinq ans.

E. Liban : Evaluation financière des besoins (en millions de dollars des Etats-Unis)

Secteur	Assistance technique			Aide financière			Total
	Immédiate	A moyen terme	Total partiel	Immédiate	A moyen terme	Total partiel	
1. <u>Besoins urgents</u>							
1.2 Assistance d'urgence	2,7	--	2,7	40,0	--	40,0	42,7
Total partiel	2,7	--	2,7	40,00	--	40,0	42,7
2. <u>Infrastructure et services</u>							
2.1 Télécommunications	1,5	--	1,5	--	850,0	850,0	851,5
2.2 Electricité	10,0	--	10,0	82,0	800,0	882,0	892,0
2.3 Distribution d'eau	8,5	6,5	15,0	250,0	250,0	500,0	515,0
2.4 Environnement	9,0	7,0	16,0	35,0	200,0	235,0	251,0
2.5 Transports	15,0	--	15,0	--	930,0	930,0	945,0
Total partiel	44,0	13,5	57,5	367,0	3 030,0	3 397,0	3 454,5
3. <u>Développement social et mise en valeur des ressources humaines</u>							
3.1 Logement	2,0	--	2,0	--	--	--	2,0
3.2 Education	15,5	--	15,5	4,2	48,8	53,0	68,5
3.3 Santé	16,0	--	16,0	--	9,0	9,0	25,0
3.4 Travail et affaires sociales	6,0	--	6,0	--	--	--	6,0
Total partiel	39,5	--	39,5	4,2	57,8	62,0	101,5
4. <u>Planification et administration civile</u>							
4.1 Statistiques	4,0	11,0	15,0	--	--	--	15,0
4.2 Planification nationale	3,0	--	3,0	--	--	--	3,0
4.3 Administration	1,6	4,4	6,0	--	--	--	6,0
Total partiel	8,6	15,4	24,0				24,0
5. <u>Relance économique</u>							
5.1 Banque	3,0	--	3,0	--	--	--	3,0
5.2 Agriculture et développement rural	7,5	74,5	82,0	--	200,0	200,0	282,0
5.3 Industrie	9,0	8,0	17,0	--	--	--	17,0
5.4 Commerce	--	0,5	0,5	--	--	--	0,5
5.5 Culture/tourisme	6,0	--	6,0	7,0	--	7,0	13,0
Total partiel	25,5	83,0	108,5	7,0	200,0	207,0	315,5
Total	120,3	111,9	232,2	418,2	3 287,8	3 706,0	3 938,2

VI. CONCLUSION

157. Comme le montre le tableau précédent, la Mission a évalué à 232,2 millions de dollars l'assistance technique à fournir au Liban, dont 120,3 millions immédiatement et 111,9 millions à moyen terme. Les besoins en équipement pour certains secteurs - surtout les infrastructures telles que les télécommunications, l'électricité, l'eau et l'environnement ainsi que l'éducation et l'agriculture - ont été estimés très provisoirement à 3 milliards 706 millions de dollars, dont 418 millions immédiatement et 3 milliards 288 millions à moyen terme. La Mission a également indiqué qu'il fallait une aide alimentaire de 45 millions de dollars.

158. Pour répondre à des besoins d'une telle ampleur, il est évident que le principal élément dynamique de la reconstruction nationale doit être le secteur privé, dont les ressources se trouvent aussi bien à l'intérieur du Liban qu'à l'étranger, grâce aux capitaux libanais expatriés. Il faut tout mettre en oeuvre pour exploiter au maximum les sources libanaises, sans quoi le programme de reconstruction et de développement ne pourra aboutir. Parallèlement, il incombe aux organismes des Nations Unies ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale d'étudier très attentivement l'octroi d'une assistance technique à vocation stratégique et catalytique dans les domaines où elle peut avoir le maximum d'effet lorsqu'elle est conjuguée à des investissements et à d'autres types d'assistance.

159. L'infrastructure décimée du Liban - télécommunications, électricité, approvisionnement en eau - constitue certes une priorité absolue, mais il faut accorder une place tout aussi grande aux besoins immédiats de la population dans le domaine humanitaire et dans celui du développement humain en plus des infrastructures génératrices de revenu, car la réadaptation des individus est vitale après 16 ans de conflit sanglant.

160. Les efforts de reconstruction et de développement doivent être centrés sur la mise en place de capacités : rétablissement de la capacité opérationnelle des services publics; mise en place dans les secteurs public et privé des moyens qui permettront d'absorber l'énorme volume d'assistance et d'investissements nécessaires pour reconstruire le pays; et mise en place de la capacité humaine nécessaire pour diriger la reconstruction et gérer le développement de cette nation fière et industrielle.

161. Enfin, l'instauration d'un climat économique et social propice à la reconstruction exige un certain nombre de conditions, dont la plus importante est la sécurité nationale. La tâche fondamentale à laquelle le Gouvernement libanais a dû s'atteler ces derniers mois est la consolidation de l'autorité nationale. Les actions énergiques qu'il a entreprises pour rompre la structure de guerre et instaurer la paix et le bien-être économique représentent un effort considérable. La Mission interorganisations estime avec un "optimisme prudent" qu'une paix durable est revenue au Liban. Elle appelle donc la communauté internationale à se joindre au peuple libanais dans la reconstruction de son pays.

Notes

1/ Pour plus de détails, voir le rapport pour 1991 sur le projet financé par le PNUD et exécuté par le Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'ONU intitulé "Liban : produit intérieur brut et produit national brut en 1988". Il faut noter que pour toute la période 1975-1990, les indicateurs économiques disponibles donnent à penser que le niveau d'activité économique a atteint une crête en 1988. On ne connaît pas encore le PIB pour 1989 et 1990, mais on estime qu'il a chuté de 15 à 20 % en 1989 et de 20 % en 1990.

2/ Le Fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général pour la reconstruction et le développement du Liban a été créé en 1978 par la résolution 33/146 de l'Assemblée générale. Ce fonds permet à l'ONU de mobiliser, dans le cadre du système des Nations Unies, les ressources nécessaires pour répondre aux besoins du Liban en matière d'assistance technique et de capitaux. Ce fonds a été très peu utilisé du fait que la situation ne se prêtait guère à des activités de reconstruction et de développement et qu'ultérieurement, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban, a été chargé directement de répondre aux besoins humanitaires. Il ne faut pas confondre le Fonds international d'assistance au Liban avec le Fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général. La création du fonds international a été proposée dans le cadre de l'Accord de Taëf pour répondre aux besoins financiers du Liban par prélèvement sur le capital du Fonds, fixé à 2 milliards de dollars des Etats-Unis. Ce fonds n'a toutefois pas encore été créé pour diverses raisons, notamment en raison du déclenchement de la crise du Golfe et de l'instabilité de la situation intérieure dans le pays dans le passé. Il doit être géré par un conseil d'administrateurs indépendant, et on prévoit que la moitié de son capital sera fournie par les Etats arabes et l'autre moitié par des donateurs occidentaux. Il semble que le Gouvernement et la Ligue arabe envisagent de créer ce fonds officiellement au cours de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

3/ Cette perte a été quelque peu compensée par le transfert de 500 millions de dollars des Etats-Unis provenant des 700 millions de dollars détenus par des Libanais dans des banques koweïtiennes. Pour plus de détails, consulter l'étude que le PNUD a récemment fait établir - Marwan Iskander, The Impact of the Gulf War on the Lebanese Economy, 16 juillet 1991.

4/ A la mi-juillet 1991, on évaluait à 3 000 par jour le nombre de Libanais qui revenaient au Liban passer des vacances. Bien qu'il soit difficile de dire combien d'entre eux décident de ne pas repartir, on pense en général que leur nombre n'est pas négligeable.

Appendice 1

OBJET DE LA MISSION

Situation actuelle

Après 16 ans de guerre civile, le Liban est déterminé à reconstruire son économie déchirée et à offrir à sa population la possibilité de participer de nouveau au développement national.

Cette entreprise complexe offre aussi l'occasion de concrétiser des idées et des méthodes nouvelles. Les statistiques actuelles sont très insuffisantes, mais les renseignements dont on dispose montrent que la situation du pays s'est profondément détériorée depuis le début de la guerre civile en 1975, et surtout au cours des deux dernières années. Avant la guerre, l'économie libanaise était l'une des plus florissantes de la région, avec des secteurs industriel, agricole et financier dynamiques. Beyrouth était le centre bancaire et financier du Moyen-Orient. L'intervention des pouvoirs publics dans l'économie était minimale et le secteur privé vibrant d'activité.

La guerre a détruit une grande partie de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme, et les sociétés de services, notamment les banques, se sont installées à l'étranger. Le pays a été privé de son élite. Les infrastructures nationales et les services sociaux, laissés à l'abandon, se sont détériorés. La qualité de la vie et les possibilités d'épanouissement de la population ont considérablement pâti au cours de ces 16 ans, de sorte qu'aujourd'hui, selon l'indicateur du développement humain élaboré par le PNUD, le Liban est au quatre-vingt-huitième rang sur 130 pays.

L'économie de guerre a engendré sa propre organisation, et les activités non structurées, actuellement prédominantes, ont remplacé les vigoureux secteurs secondaire et tertiaire. Les dépenses publiques ont fait un bond en avant : de 12 % du PIB avant la guerre, elles étaient passées, selon les estimations de la Banque mondiale, à environ 25 % en 1983.

L'augmentation des dépenses publiques, notamment pour la défense, et le manque à gagner en recettes fiscales et autres se sont soldés par une dette extérieure estimée à 517 millions de dollars à la fin de 1990. Les conflits permanents, l'insécurité, la faiblesse des recettes publiques, l'importance de l'endettement intérieur et extérieur et le niveau minimal de l'aide au développement ont empêché le Gouvernement d'amorcer la reconstruction et la remise en état du pays. A présent, il fait appel à l'aide extérieure et à la participation du secteur privé pour assurer la reconstruction nationale.

Mandat de la Mission

En décembre 1990, le Gouvernement libanais a informé le Secrétaire général de l'ONU qu'il était parvenu à imposer son autorité sur le Grand Beyrouth et demandé l'aide de l'ONU pour la reconstruction du pays. L'ONU a

alors envoyé une mission de sécurité au Liban, qui a permis d'assouplir les mesures de sécurité puisqu'on est passé de la phase V à la phase I, et de mettre sur pied une Mission interorganisations d'aide à la reconstruction et au développement du Liban.

Se fondant sur ces événements ainsi que sur la résolution 45/225 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990, et sur les résolutions antérieures relatives à l'aide à la reconstruction et au développement du Liban, le Secrétaire général a décidé d'envoyer une mission pour évaluer les besoins immédiats et à long terme du pays, et de lancer un appel à l'aide internationale pour la relance économique et sociale du Liban.

Résultats attendus de la Mission

Un rapport initial comportant une estimation des coûts sera établi pour déterminer les besoins prioritaires et les programmes à réaliser en matière de redressement, de reconstruction et de développement durable. Il constituera un cadre principalement axé sur les besoins immédiats, en vue d'un développement à long terme auquel le secteur privé participera activement, et servira de base à l'appel qui sera lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale.

L'évaluation globale des besoins sera faite dans la perspective du système des Nations Unies, de manière à compléter les autres évaluations sectorielles ou spécialisées qui sont éventuellement prévues ou en cours de réalisation par d'autres entités.

Les institutions spécialisées des Nations Unies sont invitées à participer à l'évaluation des besoins immédiats, qui sera suivie le cas échéant de missions plus spécifiques organisées avec le Coordonnateur de l'aide à la reconstruction et au développement du Liban.

Activités de la Mission

Pour définir le cadre mentionné ci-dessus, la Mission procédera notamment aux tâches suivantes :

- a) Dresser le bilan de la situation socio-économique du pays à la suite de la guerre civile et des autres événements qui ont marqué la région;
- b) Faire le point des renseignements et rapports disponibles sur les besoins urgents de redressement et de reconstruction;
- c) Examiner avec les autorités compétentes la situation actuelle au Liban et les priorités, orientations et stratégies de développement national;
- d) Evaluer les besoins urgents et immédiats en matière de redressement et de reconstruction, notamment en ce qui concerne les services essentiels, l'administration publique et le rétablissement d'une base statistique et d'un appui au secteur privé;

e) Faire le point des plans, stratégies et politiques dans tous les secteurs prioritaires;

f) Evaluer, dans la mesure du possible, en fonction de ce qui précède, les besoins de redressement et de reconstruction et les besoins en équipement; définir à cet égard le rôle des investissements publics et privés;

g) Evaluer grosso modo les besoins en assistance technique pour assurer un développement durable, notamment dans les domaines suivants : création d'emplois, mise en valeur des ressources humaines (enseignement et formation), réforme de l'administration civile (bilan des politiques et des structures institutionnelles, programmes de création de recettes budgétaires et fiscales, et formation des fonctionnaires), planification à long terme, promotion du secteur privé (commerce et secteurs de production, y compris l'agriculture), renforcement des services de santé, d'éducation, de logement et de protection de l'environnement, prestations aux personnes les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, handicapés et personnes déplacées), et intégration totale des femmes à toutes les phases du développement.

Méthodologie

La méthodologie à appliquer par la Mission sera examinée en commun avec des représentants du Gouvernement libanais, et en particulier avec le Conseil du développement et de la reconstruction (CDR), qui servira de centre de liaison pour la Mission. Il est prévu de commencer par une journée d'information et d'échanges de vues, suivie de deux jours de réunion avec des responsables politiques (Président de la République, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères, Ministre du plan et Ministre des finances) et de hauts fonctionnaires chargés de domaines vitaux tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les télécommunications, l'électricité et la santé de base. Puis, pendant trois ou quatre jours, la Mission se dispersera sur le terrain en fonction des spécialités.

Une fois le cadre général établi et les données disponibles recueillies, la Mission se réunira de nouveau pour compléter son emploi du temps. Le reste du temps servira à achever les évaluations spécifiques aux divers domaines et à rédiger le plan du rapport définitif.

Les participants, désignés par les organismes compétents, seront tous des spécialistes chargés d'estimer sur le terrain les besoins et les dépenses nécessaires dans leurs domaines respectifs. Pour maximiser les résultats, chacun sera accompagné d'un homologue à plein temps pendant la durée de la Mission. Au cours des derniers jours, les membres de la Mission arrêteront en commun le plan du rapport.

Il faut noter que la Mission est notamment chargée d'établir une évaluation initiale des besoins, qui sera éventuellement suivie d'évaluations plus précises et de la formulation par le Gouvernement libanais, l'ONU et le secteur privé de programmes détaillés d'assistance technique et d'aide financière.

Membres de la mission

Chef de la mission : Mohamed A. Nour, Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour les Etats arabes et l'Europe

Représentant(s) du Secrétaire général adjoint, Ronald I. Spiers (Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban)

Bureau chargé d'élaborer le rapport : Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban et PNUD

Organismes et participants (voir plus loin, liste des participants à la mission)

Les arrangements logistiques et administratifs seront coordonnés par le PNUD à Beyrouth, avec l'aide d'autres organismes et programmes

Calendrier provisoire pour 1991

- 14 juillet Arrivée à Beyrouth
- 15-17 juillet Rencontre avec les autorités, notamment le Président de la République, le Premier Ministre et d'autres ministres compétents, ainsi que des représentants du secteur privé et des organisations non gouvernementales
- 18-21 juillet Déplacement sur le terrain
- 22-24 juillet Elaboration du plan détaillé du rapport et compte rendu oral au Président de la République
- 24 juillet Départ de Beyrouth
- 15 août Achèvement du rapport

Liste des participants à la mission

M. Mohamed A. NOUR
Chef de mission
Administrateur assistant
et Directeur du Bureau régional
pour les Etats arabes et l'Europe
PNUD, New York

M. George ABU-JAWDEH
Administrateur
PNUD, Beyrouth

M. Christer ELFVERSON
Représentant-Résident désigné
PNUD, Beyrouth

M. John HENDRA
Administrateur régional
Division des programmes par pays
(Etats arabes et Europe)
PNUD, New York

M. Bahman KIA
Chef par intérim
Division de l'appui aux programmes, Bureau
régional pour les Etats arabes et l'Europe
PNUD, New York

Mme Indu CHAKRAVARTTY
Spécialiste des questions politiques
Bureau du Secrétaire général adjoint aux
affaires politiques, aux affaires de
l'Assemblée générale et aux services
de secrétariat, New York

M. Christian DE CLERCQ
Assistant spécial du Coordonnateur
des Nations Unies pour l'aide à la
reconstruction et au développement
du Liban

Dr Fatih EL-SAMANI
Conseiller principal pour la santé pour
le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord
UNICEF, Amman

M. Anthony LATHAM
Représentant
UNICEF, Beyrouth

M. Tsaga WORKU
Spécialiste des programmes, Division de
la politique opérationnelle, de l'analyse
des politiques et de l'analyse sectorielle
Unesco, Paris

M. Mehdi Al-HAFEDH
Administrateur de programme pour
les activités régionales arabes
ONUDI, Vienne

M. Georgios ANESTIS
Spécialiste du développement industriel
ONUDI, Vienne

M. Abdel Mawla EL-SOLH
Représentant régional pour le Moyen-Orient
HCR, Le Caire

M. Rafik SAIDI
Attaché de liaison
HCR, Beyrouth

M. Jiri KRAML
Coordonnateur
Service de la coordination des secours
UNDRO, Genève

M. Michel RAMBOURG
Conseiller pour l'administration civile
DCTD, New York

M. Abdallah ZOUBI
Conseiller interrégional pour
la gestion et la formation
DCTD, New York

M. Adel CORTAS
Adjoint au Sous-Directeur général
FAO, Rome

M. Axel BAILLE
Représentant
FAO, Beyrouth

M. Moufid ABOUCHACRA
Représentant régional par intérim
pour le Moyen-Orient
OACI, Le Caire

M. Charles MANTON
Consultant
OIT, Genève

M. Nabil KISRAWI
Chef de la Division de l'Europe et du Moyen-Orient,
Bureau de développement des télécommunications
UIT, Genève

M. Mohamed Adel JALLOUL
Directeur des opérations
PAM, Beyrouth

M. Abul-Fazi RAHMANI
Représentant et Coordonnateur des programmes
OMS, Beyrouth

Mme Karen RASMUSSEN
Analyste financière senior, Infrastructure
Banque mondiale, Washington

M. Ele Jan SAAF
Directeur
UNRWA, Beyrouth

M. Marwan MOHSEN
Chef de la Division des transports
et des communications
CESAO, Beyrouth

M. Labeeb ABDUNNUR
Chef de la Division de statistique
CESAO, Beyrouth

M. Nabil ABU DARGHAM
Administrateur
CINU, Beyrouth

Programme de la mission pour 1991

Lundi 15 juillet

8 h 30 - 10 h 30	Réunion d'organisation générale (salle des conférences de l'hôtel Bristol)
11 heures	Audience avec M. Elias Hrawi, Président de la République
Midi	Réunion avec M. Al-Fadi Chalak, Président du Conseil d'administration du CDR et des membres du Conseil
14 heures	Déjeuner offert par M. Chalak
16 heures	Réunions sectorielles avec des représentants du Gouvernement et des ministères d'exécution
18 h 30 - 20 h 30	Réunion générale avec l'équipe de la mission

Mardi 16 juillet

Toute la journée	Réunions avec les autorités nationales (<u>suite</u>)
18 h 30 - 20 h 30	Réunion générale avec l'équipe de la mission et réunion d'information sur la sécurité avec l'ONUST et la FINUL

Mercredi 17 juillet

- 9 heures - 11 heures CDR, Baabda - Réunions sectorielles
- Agriculture et développement rural
 - Développement du secteur privé
 - Industrie
 - Education
- 11 h 30 - 13 h 30 CDR, Baabda - Réunions sectorielles
- Santé
 - Secours et personnes déplacées
 - Télécommunications
 - Statistiques
- 18 heures - 20 h 30 Visite du Centre de Beyrouth (voir liste ci-jointe) avec le CDR

Judi 18 juillet

- 9 heures - 11 heures CDR, Baabda - Réunions sectorielles
- Economie et infrastructure
 - Main-d'oeuvre
 - Réfugiés palestiniens
 - Alimentation en eau des foyers et traitement des ordures ménagères
- 11 h 30 - 13 h 30 CDR, Baabda - Réunions sectorielles
- Réforme administrative
 - Transports aériens, maritimes et terrestres
 - Logement
 - Electricité
- 17 heures - 21 h 30 Visite du Grand Beyrouth (voir liste ci-jointe)

Vendredi 19 juillet

- 8 h 30 Départ pour la région de la Bekaa
- 10 heures - midi Invitation de M. Dalloul, Ministre de l'agriculture, à l'inauguration du Centre de recherche agronomique de Tal-Amara
- 17 h 30 - 18 h 30 Réunion générale avec l'équipe de la mission
- 18 h 30 - 20 h 30 Réunion avec des dirigeants du secteur privé et des représentants d'organisations non gouvernementales
Séance plénière

Samedi 20 juillet

8 heures - 17 heures

Visite des sites archéologiques de Tyr et du projet de développement social exécuté aux alentours
Rencontre avec M. Halim Fayad, Gouverneur du Liban méridional, et le commandant de la FINUL, le général de corps d'armée Lars-Eric Wahlgren

18 h 30 - 20 h 30

Réunion générale avec l'équipe de la mission

Dimanche 21 juillet

Elaboration des projets de rapports analytiques

Lundi 22 juillet

Poursuite des réunions bilatérales. Examen des projets de rapports sectoriels

17 heures

Réunion de synthèse de haut niveau avec le Comité supérieur de la coopération économique

19 heures

Réunion générale avec l'équipe de la mission

Mardi 23 juillet

Poursuite des réunions bilatérales

18 h 30

Réunion générale avec l'équipe de la mission

Mercredi 24 juillet

Toute la journée

Présentation des rapports sectoriels

Jeudi 25 juillet

Toute la journée

Examen et rédaction du plan du projet de rapport par le secrétariat

Vendredi 26 juillet

Rédaction du rapport (secrétariat)

17 h 30

Conférence de presse (représentants du secrétariat et des organismes locaux)

19 heures

Réunion de synthèse avec le CDR (représentants du secrétariat et des organismes locaux)

Itinéraire

District central et
banlieue sud de Beyrouth

District central de Beyrouth
Ras el Nabé
Taïyouné
Aïn el Roummané
Ghaïré
Chiah
Haret Haraïk
Borj el Brajné
Université libanaise
Hadath
Kfar Chîma
Beyrouth

Grand Beyrouth

Taïyouné
Ancienne route de Saïda
Choueïfat
Aramoun
Aïtat
Souq el Gharb
Aaley
Chartoun
Bhandoun
Saoufar
Hammana
Bmariam
Salîma
Mtaïn
Aïntoura
Bologna
Dhour ech Choueïr
El Aïroun
El Douâr
El Kleya'at
Dékouâne
Dora
Sin el Fil
Beyrouth

Appendice 2LIBAN : INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DE BASE
RECUEILLIS CES DERNIERES ANNEES 1/

Superficie	10 452 km ²
Population (1988)	3,1 millions d'habitants <u>2/</u>
PNB (1983)	3 milliards 935 millions de dollars E.-U. <u>3/</u>
PNB par habitant (1988)	1 270 dollars E.-U.
Indicateur du développement humain du PNUD/rang (1991)	0,592/88 <u>4/</u>
INDICATEURS SOCIAUX	
Taux d'accroissement moyen de la population (1980-1987)	0,7 % <u>5/</u>
Densité (1990)	289,9 habitants au km ² <u>6/</u>
Rapport population rurale/population urbaine (1990)	16/84 <u>7/</u>
Population active, en pourcentage du total (1988-1989)	30,1 % <u>8/</u>
Taux d'alphabétisation des personnes âgées de plus de 15 ans, hommes (femmes) (1984-1988)	86 % (69 %) <u>9/</u>
Nombre moyen d'années de scolarité (1980)	4,4 <u>10/</u>
Diplômés de l'enseignement supérieur, en pourcentage du groupe d'âge correspondant (1986-1988)	2,9 % <u>11/</u>
Nombre moyen de personnes par dispensaire (1991)	3 985 <u>12/</u>
Nombre de médecins pour 10 000 personnes (1991)	14,26 <u>13/</u>
Ration calorique journalière (1984-1986)	125 % <u>14/</u>
Taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans (1990)	43/1 000 naissances <u>15/</u>
Espérance de vie à la naissance (1990)	66,1 ans <u>16/</u>
Taux de fécondité (1990)	3,6 enfants par femme <u>17/</u>
INDICATEURS ECONOMIQUES	
PIB (1988)	3 milliards 274 millions de dollars E.-U.
PIB par habitant (1988)	1 056 dollars E.-U.
Taux d'inflation (IPC) (1990)	75 % <u>18/</u>
Terres arables, en pourcentage du total	30 %
Valeur des exportations (1990)	700 millions de dollars E.-U. <u>19/</u>

Valeur des importations (1990)	1,8 milliard de dollars E.-U.
Volume des importations de céréales (1989)	558 000 tonnes <u>20/</u>
Balance des paiements (1990)	-0,2 milliard <u>21/</u>
Dette extérieure (1989)	520 millions de dollars E.-U. <u>22/</u>
Dette intérieure (1990)	1 milliard 635 millions de livres libanaises
Réserves totales (or non compris) (1990)	700 millions de dollars E.-U. <u>23/</u>
Total de l'APD reçue (1989)	132 millions de dollars E.-U. <u>24/</u>
Aide alimentaire reçue (1989)	30 millions de dollars E.-U. <u>25/</u>

INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

Quantité d'eau disponible par personne, saison humide/sèche (1990)	88/67 litres par jour <u>26/</u>
Contamination des sources d'approvisionnement en eau des ménages, en pourcentage du total, milieu rural/urbain (1990)	78/66 % <u>27/</u>
Pourcentage de la population ayant accès à l'eau salubre, milieu rural/urbain (1985-1988)	85/95 % <u>28/</u>
Terres protégées, en pourcentage du total	0,3 % <u>29/</u>
Croissance moyenne de la production énergétique (1980-1989)	-2,9 % <u>30/</u>
Croissance moyenne de la consommation énergétique (1980-1989)	3,6 %
Importations d'énergie, en pourcentage du total des importations (1989)	7,0 %

Composition du PIB (1988) 31/

Commerce	10,6 %
Agriculture	20,5 %
Secteur manufacturier	10,0 %
Construction	28,1 %
Services non financiers	17,5 %
Services financiers	8,0 %
Administration publique	5,3 %

Production agricole (1988) 32/

Céréales	4,6 %
Pommes de terre	12,4 %
Betteraves sucrières	5,6 %
Légumes	40,4 %
Fruits	54,6 %
Olives	2,5 %

Composition des exportations
(1988) 33/Services non financiers (1988) 34/

Habillement	19,6 %	Transports	36,3 %
Bijouterie	15,3 %	Santé	15,3 %
Denrées alimentaires et boissons	9,2 %	Hôtels/restaurants	14,5 %
Produits métalliques	5,7 %	Enseignement (privé)	8,0 %
Produits à base d'aluminium	5,0 %	Loyers	7,5 %
Autres produits manufacturés	45,2 %	Autres services	18,4 %

Notes

1/ Il existe peu de données récentes et précises sur le Liban.

2/ UNDP/LEB/89/001, DTCD, "Lebanon: The gross domestic product and gross national product for 1988", 1991. Cette estimation comprend les résidents palestiniens qui se trouvent à l'extérieur des camps mais pas ceux qui se trouvent à l'intérieur. Dans le Rapport mondial sur le développement humain, 1991 du PNUD, la population est estimée à 2,7 millions d'habitants en 1990.

3/ Les estimations du PNB et du PIB sont tirées de l'étude UNDP/LEB/89/001, p. 69 et 70.

4/ PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 1991.

5/ Unesco, "Needs Assessment Mission in the Fields of Education and Cultural Heritage: Lebanon", mai 1991, p. 2.

6/ Rapport mondial sur le développement humain, 1991, p. 178.

7/ Ibid., p. 154.

8/ Ibid., p. 168.

9/ Unesco, ibid., p. 2.

10/ Rapport mondial sur le développement humain, 1991, p. 146.

11/ Ibid., p. 146.

12/ UNICEF, "Situational Analysis of Lebanese Children and Women", juin 1991, p. 35.

13/ UNICEF, ibid., p. 40.

14/ Rapport mondial sur le développement humain, 1991, p. 140.

15/ UNICEF, *ibid.*, p. 18. L'enquête menée en 1990 par le Ministère de la santé, l'UNICEF et l'OMS indique de fortes disparités entre les taux de mortalité selon les régions.

16/ *Ibid.*, p. 140.

17/ *Ibid.*, p. 178.

18/ FMI, "Lebanon: Recent Economic Developments", février 1991, p. 2.

19/ Les chiffres relatifs aux exportations et aux importations sont tirés du FMI, *ibid.*, p. 3.

20/ Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 1991, p. 232.

21/ FMI, *ibid.*, p. 3. Non compris les écarts de conversion sur les avoirs étrangers nets de la Banque du Liban.

22/ Banque mondiale, *ibid.*, p.266.

23/ FMI, *ibid.*, p. 3.

24/ Rapport mondial sur le développement humain, 1991, p. 172.

25/ Estimations grossières de l'UNDRO.

26/ UNICEF, *ibid.*, p. 30. Y compris l'eau allouée aux entreprises, aux administrations, etc.

27/ *Ibid.*, p. 31.

28/ Rapport mondial sur le développement humain, 1991, p. 154.

29/ Banque mondiale, *ibid.*, p. 290.

30/ *Ibid.*, p. 234.

31/ UNDP/LEB/89/001, p. 63.

32/ FMI, *ibid.*, p. 44.

33/ UNDP/LEB/89/001, p. 20.

34/ *Ibid.*, p. 34.
